



# Nivigne et Suran

## Bulletin municipal N°10

Édition 2026



# Edito

## Dernier numéro de la mandature

Chères habitantes, chers habitants,

À l'heure où s'achève cette mandature, ce dernier bulletin municipal nous offre l'occasion de revenir sur les actions menées collectivement au service de notre commune, mais aussi de présenter les projets en cours et les perspectives à venir.

### ■ Bilan de la mandature

Au fil de ces dernières années, l'équipe municipale s'est attachée à agir avec constance, transparence et responsabilité. De nombreux projets ont vu le jour, qu'il s'agisse d'aménagements urbains, d'initiatives en faveur du cadre de vie, de la jeunesse, ou encore du développement durable. Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, mené en lien étroit avec différents services, les associations et les habitants.

### ■ Projets en cours et finances communales

Plusieurs chantiers se poursuivent actuellement, dans une logique de continuité et de gestion rigoureuse. La situation financière de la commune demeure saine, permettant de soutenir les investissements structurants tout en maintenant un niveau de service public de qualité.

### ■ Zoom sur la vie associative et initiatives

#### locales, et les nouvelles entreprises

Nos associations demeurent le cœur battant de la vie locale. Leur engagement, leur dynamisme et leur capacité à rassembler contribuent chaque année à la vitalité de notre commune. L'année 2025 a encore été marquée par de nombreuses manifestations réussies, reflet de cet esprit collectif. Le programme 2026 s'annonce tout aussi riche, avec le soutien renouvelé de la municipalité.

Nous tenons également à saluer les nouvelles initiatives locales et les acteurs économiques qui participent, chacun à leur manière, au développement de notre territoire. L'arrivée de nouvelles entreprises témoigne de l'attractivité de notre commune et de la confiance qu'elle inspire.

### ■ Communication et modernisation

Durant cette mandature, la communication municipale a connu une évolution importante. Le nouveau site internet, l'application PanneauPocket ont permis de renforcer le lien d'information et de proximité avec les habitants. Et, plus récemment, un projet de vidéo de présentation de la commune a été lancé. Elle est en cours de réalisation, pour une présentation lors de la cérémonie des vœux.

Je souhaite enfin adresser mes remerciements sincères à toutes celles et ceux – élus, non élus et partenaires – qui ont contribué, de près ou de loin, à faire vivre la commission communication et à porter les projets de cette mandature. Leur implication, leur disponibilité ont été essentiels à la réussite de nos actions.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle fin d'année et beaucoup de satisfaction dans vos projets personnels et collectifs. Belle lecture.

Nadine POLLET

# Sommaire

p. 3 .....	Le mot du maire
p. 4.....	Informations communales
p. 36....	Patrimoine : Maison Baillat, Rosy
p. 40.....	Dossier : les fruitières à Comté
p. 48.....	Vie associative
p. 60.....	Initiatives locales
p. 64.....	Zoom sur...
p. 65.....	Vie économique locale
p. 66.....	Etat civil 2025
p. 67.....	Agenda
Dernière de couverture .....	Infos utiles



### Photo de couverture :

La maison Baillat © Florian Guy

Édité par la mairie de Nivigne et Suran, comité consultatif communication : Nadine Pollet, Sandrine Lecorney, Dominique Perret, Max Varéon, René Borrel, Bernard Prin, Corinne Bernigaud, Céline Helleringer.

Parution : décembre 2025

ISSN 2727-9340

Achevé d'imprimer en France  
par Graphic Design Service.

Création et mise en page :  
PopcOrn // Design graphique

Nivigne et Suran

Tél. : 06 63 90 45 48

Mail : popcorn.pro@outlook.com



# Le mot du maire



Chers administrés,

Depuis 2020, cette mandature qui s'achève aura été bien particulière, voire singulière, pour mener à bien nos projets et répondre aux attentes des habitants de Nivigne et Suran.

D'abord la pandémie COVID-19 et son confinement, puis une violente crise énergétique résultant du conflit russe-ukrainien, une crise inflationnaire, et enfin une crise institutionnelle de notre République.

C'est dans ce contexte économique et budgétaire de plus en plus contraint, que nous avons travaillé pour rénover, moderniser et maintenir un maximum de services à notre population.

Ce bulletin sera l'occasion de faire le point sur les principales réalisations de ce mandat et de cette dernière année écoulée.

## 2025 a vu la concrétisation de plusieurs projets attendus :

- Les travaux de sécurisation et de requalification de la traversée du bourg de Chavannes et la réflexion sur l'aménagement des espaces publics (commerces et mairie)

intégrée à ce chantier (premier trimestre 2026).

- L'optimisation de l'ensemble de notre éclairage public avec transformation en technologie LED (fin 2025 en principe).

- La dernière tranche de l'abattage sanitaire des épicéas du Mont Nivigne et la première phase réglementaire de replantation.

- Et d'autres chantiers comme la réhabilitation du secrétariat de mairie et de l'école, la rénovation complète de l'appartement de Germagnat, la consolidation du mur de l'ancien réservoir d'eau de Chavannes, les premiers jalons d'une structure intercommunale d'accueil petite enfance à Simandre...

Concernant nos ressources humaines, nous avons anticipé et préparé le départ à la retraite de notre secrétaire générale de mairie en formant progressivement sa remplaçante, en lien avec le centre de gestion de l'Ain.

Tous nos remerciements à Catherine Moreau-Grisard pour le travail accompli durant ces 17 années à Chavannes (après

Germagnat) et nous lui souhaitons une belle retraite, bien méritée.

Et dans le même temps nous accueillons Lysiane Espinas, qui débute avec notre commune une longue collaboration, je l'espère.

## 2026 sera une année électorale

et avec le renouvellement des assemblées municipales (les 15 et 22 mars), j'appelle l'engagement des habitants de Nivigne pour faire vivre notre démocratie locale et accompagner le développement de notre collectivité.

## Notre seule ambition doit être l'intérêt collectif !

Au-delà des moments difficiles que chacun traverse et traversera (soucis familiaux, de santé, de travail, d'accompagnement des proches), sachons modérer les griefs, tempérer les impatiences et faire ensemble de 2026 une belle année.

Je remercie toutes celles et ceux qui participent au bien vivre de Nivigne et Suran, actifs et retraités, bénévoles d'associations...

**Une bonne et heureuse année 2026,  
et je souhaite à chacun santé au quotidien.**



Bernard Prin, Maire de Nivigne et Suran

# Informations communales

## Bilan de mandature

Nous avons sollicité les élus pour qu'ils nous fassent part de leur expérience sur le vécu de leur engagement voici les témoignages livrés par quelques personnes.

### ■ Jean-Michel Cochet

Adjoint en charge de l'économie et des bâtiments communaux

#### Temoignage sur mon engagement au sein du conseil municipal de Nivigne et Suran :

Intéressé de longue date par la vie de ma cité, à ma retraite, j'ai pensé qu'il était important pour moi de mieux comprendre et de s'investir dans le fonctionnement d'une commune. J'ai donc proposé ma collaboration en février 2020 dans l'équipe municipale qui se mettait en place. J'étais alors loin de m'imaginer ce que deviendrait mon implication dans cette instance. La mise en force du projet de mandature 2020-2026 validé par l'ensemble des candidats en a été l'élément déclencheur.

Nous prenions des engagements vis-à-vis de la population et il fallait donc assurer au minimum avec les moyens mis à notre disposition.

Ma désignation au poste d'adjoint en charge de l'économie et des bâtiments communaux impliquant certaines responsabilités a certainement été un atout dans ma détermination à servir autant que faire se peut mes concitoyens.

Durant ce mandat, le seul que je ferai, j'ai pu apprécier les échanges bienveillants, parfois un peu tendus, mais toujours corrects, avec mes collègues au sein du comité exécutif (Maire-Adjoints). C'est également le cas pour la vie de notre conseil municipal.

L'expérience d'élue de notre maire, ses conseils, son soutien m'ont permis d'avancer positivement dans ma démarche d'adjoint.

Venant du secteur privé, j'ai été rapidement confronté aux lenteurs administratives des services publics, ce qui m'a beaucoup frustré au début. Pour ma part, je pense que cette inertie peut avoir un impact négatif sur le dynamisme communal.

Pendant ces 6 ans, j'aurai passé beaucoup de temps à apprendre, échanger, servir, travailler sur les dossiers parfois complexes.

Je salue également le travail accompli par les différentes commissions

municipales ouvertes aux non élus, par les agents de la commune qui assurent au quotidien le bon fonctionnement des services.

Malgré ces quelques aspects négatifs de ma fonction, j'encourage vivement tous nos concitoyens, de tout âge, jeunes pour le dynamisme et les idées nouvelles, plus anciens pour l'expérience et la disponibilité, à s'engager dans la fonction d'élu municipal.

6 ans, ça peut paraître long, mais le temps passe si vite.... Et il faut bien tout ce temps pour accomplir un projet de mandature aussi ambitieux soit-il.

ce qui n'est pas simple lorsqu'on est encore en activité.

Au fil de mon mandat, j'ai eu à cœur de m'impliquer dans la gestion du quotidien : veiller à la propreté du village, entretenir les espaces publics, faire respecter les règles de civisme... Autant de sujets concrets qui touchent directement la vie de chacun.

J'ai également apprécié de pouvoir contribuer à l'animation de la vie locale et de favoriser les moments de rencontre autour de projets qui rassemblent.

Les échanges avec les habitants, les idées partagées, les retours positifs comme les critiques font partie intégrante de la vie locale. Il est vrai que rappeler certaines règles ou faire des remarques n'est pas toujours bien perçu, mais cela fait partie de la responsabilité que nous portons pour le bien collectif.

Être adjointe, c'est avant tout servir sa commune et contribuer, à son échelle, à améliorer le cadre de vie de tous.

### ■ Monique Vuillard

#### L'expérience de conseillère municipale que j'ai acceptée par ce mandat est vraiment positive.

Je suis ravie d'avoir accepté ce mandat, il m'a permis de me sentir davantage "rattachée" à notre commune de Nivigne et Suran, de rencontrer et de mieux connaître ses habitants. Il faut dire qu'avec 11 hameaux, on ne se rencontre pas tous les jours ! C'est une belle expérience humaine, de partages, de réflexions, de discussions sur les projets concernant notre commune, mais aussi sur les décisions de la gestion courante. C'est un formidable creuset pour les idées, mais c'est aussi la découverte de la réalité du terrain avec les complexités administratives, les débats, les budgets, etc.

Là, on découvre les vraies difficultés à gérer une commune, et en ce sens, on se doit d'être conscient et prudent.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil pour le travail accompli et particulièrement par celui fourni par les adjoints et Monsieur le Maire, travail dans lequel j'ai pu trouver ma place dans mes domaines de compétence.

### ■ Corinne Bernigaud

#### Mon expérience d'adjointe

Exercer un mandat d'adjointe dans une commune rurale est une aventure passionnante et exigeante. C'est un engagement qui demande du temps,

### ■ Nadine Pollet

Au terme de ces six années de mandat en tant qu'adjoint au maire, je ressens une profonde gratitude pour la confiance qui m'a été accordée. Servir ma commune m'a permis de comprendre, au plus près, la richesse et la complexité de son fonctionnement. Découvrir de l'intérieur le fonctionnement d'une commune, c'est comprendre à quel point chaque décision, chaque investissement, est le fruit d'un engagement collectif au service du bien commun. Ces années ont été rythmées par des projets ambitieux, des défis partagés et surtout par un formidable travail d'équipe. Ensemble, nous avons œuvré avec conviction guidé par le seul objectif d'améliorer la vie de notre commune et de préparer son avenir.

### ■ Olivier Bernard-Philibert

Dans quelques mois, mon troisième mandat arrivera à son terme, après un début plutôt chaotique marqué par la pandémie de COVID. Cette

**Retrouvez l'intégralité du bilan de mandature  
sur notre site :  
[www.nivigne-et-suran.fr](http://www.nivigne-et-suran.fr)  
ou en scannant le QR code ci-contre.**



période difficile m'a toutefois permis de mieux connaître la nouvelle équipe municipale et d'en apprécier l'efficacité et la cohésion.

Cette mandature m'a conforté dans le choix fait en 2017 de créer, avec Chavannes, notre commune nouvelle – un choix qui s'avère aujourd'hui pleinement justifié et qui peut encore évoluer à l'avenir.

Je retiens surtout de ces années le sentiment d'un travail accompli : la majorité des projets prévus ont été menés à bien. L'aménagement de la traversée du village de Chavannes en constitue sans doute le point d'orgue.

## ■ Virginie Meuzy

### Témoignage de fin de mandat d'un conseiller municipal

Après douze années passées au service de notre commune, il m'a été demandé de partager ce qui m'a marqué au cours de mes deux mandats. Un exercice émouvant, tant ces années ont été riches en rencontres, en apprentissages et en projets.

Lorsque nous avons été élus, nous formions une équipe issue d'horizons très différents : des âges, des parcours, des expériences variées... mais avec une même volonté : avancer ensemble pour le bien commun. Les compétences de chacun, alliées à l'investissement de nombreux habitants au sein des commissions ouvertes aux non-élus, ont rendu notre action plus forte, plus riche et plus pertinente.

**Mon premier mandat** a été celui de la découverte. J'y ai appris énormément : le fonctionnement de notre commune, l'organisation de nos villages, leur histoire, les contraintes administratives, la construction d'un budget... Chaque projet était passionnant, mais aussi très prenant lorsqu'on choisit de s'y investir pleinement.

**Lors du second mandat**, j'ai fait le choix de concentrer mon énergie sur les commissions et projets qui me tenaient particulièrement à cœur. Quelle satisfaction de les voir se concrétiser !

Parmi eux, la **médiathèque**, installée dans l'ancienne école, reste un aboutissement majeur. Issue de la commission Culture et Patrimoine de notre premier mandat, elle est aujourd'hui un lieu vivant, animé par plusieurs bénévoles, et accessible gratuitement. Un espace de rencontres,

d'activités et de culture pour tous. Par son intermédiaire, la commission a permis d'organiser de nombreuses sorties culturelles avec "Si on sortait ensemble ?", et d'accueillir des manifestations gratuites : Printemps des Arts, Fête du court métrage, Première Page, concerts, théâtre, expositions... Sans oublier la **journée de la mémoire** du 13 juillet 2024, un moment fort pour rendre hommage à notre histoire et à celle de notre village. Un autre projet qui me tenait particulièrement à cœur est celui du **pôle santé**, évoqué dès le premier mandat et réalisé au second. Une chance pour notre commune de pouvoir compter sur autant de professionnels paramédicaux – même s'il nous manque encore un médecin.

**La rénovation de la salle des fêtes**, la réécriture des règlements de nos deux cimetières, ou encore la mise en place et la poursuite des **TAP**, malgré la fin de leur caractère obligatoire, ont également été des expériences très formatrices. Notre petite équipe s'est toujours efforcée de proposer des activités variées : sport, théâtre, chant, arts plastiques, activités manuelles, histoire locale, expression corporelle, contact avec les animaux...

J'ai aussi eu la chance d'être responsable du **CCAS** durant mes deux mandats. D'abord commission obligatoire, puis engagement volontaire de la municipalité après la loi NOTRe, le CCAS a permis d'accompagner les habitants en lien avec les services sociaux de proximité. Nous avons mis en place l'aide aux devoirs – un grand merci à Mme Vuillard et aux bénévoles pour leur disponibilité et leur bienveillance – ainsi qu'une permanence mensuelle pour échanger avec ceux qui le souhaitaient. Pour renforcer le lien social et la solidarité, nous avons également organisé la collecte du Bleuet de France lors des commémorations, et l'opération "Boîte à chaussures" pour Noël.

Sur le plan personnel, cette expérience m'a énormément apporté : une meilleure compréhension du fonctionnement de notre commune, une proximité renforcée avec les habitants, et une plus grande aisance pour m'exprimer en public.

Aujourd'hui, il est temps pour moi de laisser la place à d'autres. Je reste convaincue que chaque habitant devrait, un jour, prendre part à un

conseil municipal : c'est une manière unique de comprendre la vie locale, de s'investir et de participer activement à la construction de notre avenir commun. La commune appartient à tous, et il ne faut pas rester spectateur. Même si cela demande du temps, je n'ai aucun regret. Ces douze années m'ont permis de grandir, d'apprendre, et de rencontrer de belles personnes. Notre commune est magnifique, et comme on dit dans la marine : **bonne mer et bon vent** à la prochaine équipe ! Pour ma part, je continuerai mon engagement sous une autre forme, en m'investissant dans différentes associations.

## ■ Céline Helleringer

### Bilan d'expérience: Adjointe à la culture, au patrimoine et au périscolaire

Cette expérience m'a appris l'importance de l'écoute et de la concertation. Ces douze années d'engagement m'ont appris que ce rôle, aussi passionnant soit-il, est d'une grande complexité.

#### Culture et patrimoine

Notre commune possède un patrimoine riche. Avec l'équipe municipale et les associations, nous avons mené plusieurs projets : restauration des croix de chemin, création du parcours "Le chemin du Maquis", organisation des journées du patrimoine, programmation de spectacles lors des "Contes en famille" ou de manifestations portées par les associations communales. Chaque initiative a demandé du temps, de la persévérance et un travail collectif.

#### Périscolaire

Le périscolaire est un domaine où les enjeux sont multiples : répondre aux besoins des familles, garantir la qualité des activités, et veiller à l'équilibre budgétaire. Nous avons diversifié l'offre, en intégrant des ateliers artistiques, sportifs et scientifiques, tout en maintenant une tarification accessible. Ces années m'ont confirmé que l'action municipale est un exercice d'équilibrisme : il faut savoir concilier les contraintes avec les ambitions, l'individuel avec le collectif.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à ces réalisations : les agents municipaux, les bénévoles, les enseignants et surtout les habitants.

# Informations communales

## Élections 2026

### Note du maire aux habitants de Nivigne Suran

Le renouvellement des conseils municipaux approche. Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

À ce sujet, la loi visant à harmoniser le mode de scrutin des communes de moins de 1000 habitants à celles de strates supérieures pour ces prochaines élections municipales a été promulguée le 21 mai 2025.

Cette note présente les principales modifications du nouveau régime électoral en vigueur.

#### Harmonisation du mode de scrutin

##### - Scrutin de liste paritaire :

Les électeurs ne pourront **ni rayer ni ajouter des noms** et devront **voter pour l'intégralité** de la liste.

**- Prime majoritaire** : au premier tour, la liste ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés obtient la moitié des sièges à pourvoir, arrondie selon les modalités prévues. Les sièges restants sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5% des voix à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Si la liste n'est pas élue dès le premier tour, peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés. La liste arrivée en tête du second tour, indépendamment de son pourcentage de voix, bénéficie également de la moitié des sièges ; la répartition des sièges restants obéit aux mêmes règles.

#### Renforcement de la parité

##### - Obligation de parité stricte :

Les listes pour l'élection du maire et des adjoints doivent suivre une alternance stricte entre hommes et femmes (H/F ou F/H). Pour les adjoints, le maire n'est pas compté. Ainsi, un maire peut avoir un premier adjoint homme, à condition que le 2<sup>e</sup> soit une femme et inversement.

Les listes non-paritaires ne seront pas enregistrées par la préfecture.

#### Dispositions spécifiques aux communes nouvelles

##### - Prolongation de la période dérogatoire :

Dans les communes nouvelles, lorsque le Conseil municipal compte un nombre de conseillers municipaux identique à celui prévu par la strate démographique supérieure, cet effectif dérogatoire est maintenu.

Le retour à l'effectif normal interviendra au troisième renouvellement du Conseil municipal suivant la création de la commune nouvelle. Ainsi, pour notre commune, le nombre de postes à pourvoir s'élève à 19 pour cette prochaine mandature.

#### Dérogations et atténuations diverses

**- Présomption de complétude du conseil** : le Conseil municipal incomplet sera réputé complet s'il conserve un certain nombre de membres. Ainsi, il est possible d'imposer une liste comptant deux noms de moins ou de plus que le nombre requis. Par exemple, une liste de 19 membres peut en comporter de 17 à 21.

**- Désignation des conseillers communautaires** : le maire est d'office conseiller communautaire, puis les adjoints dans l'ordre du tableau.

**Suite à une réunion récente de bilan de mandature, nous constatons que seuls quelques élus envisagent de poursuivre leur engagement. Je me propose d'essayer de constituer une nouvelle équipe rassemblée autour d'un projet partagé.**

Bien entendu, d'autres initiatives peuvent se développer.

La pluralité ne peut que confirmer la légitimité des futurs représentants élus.

**OSEZ L'ENGAGEMENT**

**Bernard Prin, maire**

# Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Depuis leur mise en place en 2014, à la suite de la réforme des rythmes scolaires (dite Loi Peillon), les temps d'activités périscolaires – ou TAP – font pleinement partie de la vie de l'école de Chavannes. Proposés par la commune, pour un coût de 4 000 € à 5 000 €/an, et organisés chaque mardi de 16h30 à 17h30, ces moments ludiques et éducatifs prolongent la journée des enfants dans un cadre serein, curieux et convivial.

## Un temps pour apprendre autrement

Les TAP offrent aux élèves un espace privilégié pour découvrir, expérimenter et s'épanouir en dehors du cadre strict de l'enseignement. Sport, culture, travaux manuels ou découvertes scientifiques : les activités sont variées et encadrées par des **intervenants professionnels rémunérés**, passionnés et attentifs. Elles sont organisées par **trimestre**, en **petits groupes d'une dizaine d'élèves** du même âge, afin de garantir un apprentissage de qualité et un suivi personnalisé.

## Des ateliers riches et renouvelés

À la rentrée 2025, **trois groupes** ont été constitués :

- un groupe de **moyenne et grande section**,
- un groupe **CP-CE1**,
- un groupe **CE2-CM1-CM2**.

Chaque groupe participe à des ateliers **variés et captivants**, parmi lesquels :

- un **atelier sur les abeilles**, animé par **Philippe Saiz**, apiculteur passionné, qui a initié les enfants au monde fascinant des butineuses, à la fabrication du miel et à la préservation de la biodiversité ;



- un **atelier d'arts plastiques** avec **Gaëlle Poupon**, où les jeunes artistes peuvent exprimer leur créativité à travers la peinture, le collage et le modelage,



- un **atelier d'activités manuelles** conduit par **Christelle Lagarde**, qui permet aux enfants de développer leur habileté et leur imagination à travers la création d'objets utiles ou décoratifs,
- un **atelier théâtre** animé par **Virginie Turquois**, favorisant l'expression orale, la confiance en soi et le travail collectif dans la bonne humeur.

## Une réussite partagée

Année après année, ces ateliers rencontrent **un vif succès** auprès des enfants comme des familles. Ils constituent un vrai moment d'éveil, d'échange et de plaisir, tout en renforçant le lien entre l'école, la commune et les intervenants locaux.

Dix ans après leur création, les TAP restent un bel exemple de **collaboration éducative réussie** et d'investissement communal au service des jeunes. Grâce à la diversité des ateliers et à la qualité des intervenants, ce dispositif continue d'offrir aux enfants un formidable terrain de découvertes et d'épanouissement.

La garderie périscolaire est un **service** largement supporté par la commune.

En effet, le bilan financier du fonctionnement de notre garderie laisse apparaître des dépenses supérieures à 18 000€ et des recettes (participation des familles) pour 5145€ sur l'année scolaire 2024-2025, soit un déficit de plus de 13 000€.

	DÉPENSES	RECETTES
Participations des parents		
Eau	76,85€	
Électricité	459,37€	
Chaudrage	1330,23€	
Fournitures administratives (tickets +tampons)	357,24€	
Fournitures petit équipement, téléphone portable	129,80€	
Fournitures d'entretien	144,15€	
Assurances	239,97€	
Agent 578H/an (garderie, trésorerie, ménage)	15848,76€	
Agents 18H/an (ménage)	393,48€	
<b>TOTAL</b>	<b>18 979,85€</b>	<b>5145,00€</b>

Sur cette période 2024-2025, 46 familles ont bénéficié de ce service et 61 enfants ont fréquenté la garderie.

**Virginie Meuzy et Céline Helleringer**

# Informations communales

## Du mouvement parmi nos ressources humaines

### Côté administratif

**Le 31 octobre dernier, Catherine Moreau Grisard, secrétaire générale de mairie, a fait valoir ses droits à la retraite.**



Au secrétariat de notre commune de Chavannes sur Suran, Catherine a succédé à Anne-Marie Maistre en mai 2008, en prenant le risque de s'engager auprès d'un nouveau maire novice.

Avec son mari Jean-Paul, ils ont rénové une belle maison à Chavuissiat le Grand depuis leur arrivée en 2002.

C'est à la mairie de Tignes, en 1982, que Catherine a débuté son parcours professionnel. En 1991, on la retrouve à la mairie de Chazay d'Azergues (jusqu'en 1996). Après un congé parental de 3 ans, Catherine s'engage à la mairie de Vandeins, puis celles de Germagnat et Pressiat jusqu'en 2008.

Au jour de son affectation à Chavannes, le maire de Pressiat, dans son intervention, parlait du couple maire-secrétaire ; personnellement, pour rester en bons termes avec Jean-Paul, je préfère parler d'un binôme très complémentaire.

Au nom de notre collectivité, de nos collectivités, je souhaite vivement remercier Catherine pour son engagement au quotidien (aucune absence pendant toutes ces années), ses qualités relationnelles auprès des usagers et des administrés et son soutien auprès de ses collègues et des élus. C'est donc une longue carrière qui s'achève (43 années), récompensée par une médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon or.

Autant souligner que le défi de son remplacement était immense tant le poste de secrétaire général de mairie est primordial. Nous avons fait le choix, dès le début d'année 2025, de nous rapprocher de notre Centre de

Gestion Départemental pour anticiper une solution.

C'est ainsi que nous avons recruté une stagiaire en formation au Centre de Gestion pour 6 mois, du 3 février au 2 août 2025 inclus : **Lysiane Espinas** s'est engagée avec nous sur une mise à disposition du Centre de Gestion qui a pris en charge une partie de son salaire sur cette période. Avec l'objectif, à terme, de prolonger son contrat avec notre commune, si toutes les étoiles s'alignent ! Et elles brillent ! Lysiane s'est engagée avec nous jusqu'au départ de Catherine et elle a poursuivi son aventure professionnelle sur le poste de secrétaire générale de mairie.

### Mais faisons mieux connaissance avec Lysiane :

diplômée d'une licence 2 en droit après un baccalauréat scientifique, Lysiane a occupé différents postes dans le secteur commercial ou comme conseillère de vente. Autonome, rigoureuse et polyvalente, elle se spécialise en secrétariat de mairie. En couple et maman d'une petite fille de 4 ans et demi, sa famille s'est établie du côté de Poncin.



La gestion du personnel est une marque de qualité au sein d'une mairie. Et quand on sait le rôle clé des secrétaires, le sujet mérite que l'on s'y attache sérieusement.

La loi visant à revaloriser le métier de secrétaire général de mairie renforce le maintien de la vie communale.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028, les secrétaires généraux de mairie, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, devront relever d'un cadre d'emploi de catégorie B dans les communes de moins de 2000 habitants (et A dans celles de plus de 2000 habitants).

Un maire pourra cependant conserver à cette fonction un agent de catégorie C s'il était nommé dans cette fonction avant 2028.

Ainsi, Lysiane prépare le concours pour accéder à la catégorie B.

En tous les cas, nous nous félicitons de cette expérience réussie, la collaboration de Catherine et de Nadine très expérimentées aux côtés de Lysiane, très motivée, présage une transition réussie.

**Nadine Jenoudet, qui décroche sa médaille d'honneur régionale, départementale et communale vermeil pour ses 30 années de service, a, de son côté, accepté de poursuivre son emploi de responsable comptable et financière à Nivigne et Suran jusqu'à l'été prochain, ce qui est rassurant pour acter les débuts de Lysiane.**

## Côté technique

Notre agent technique, **Franck Maire**, reste également en place, aux côtés de Michel Chalon, agent de maîtrise, présent depuis 2012.

Le contrat de **Laury Bonjean**, agent technique, est renouvelé à 18 heures hebdomadaires (au lieu de 20h) afin d'intégrer l'optimisation des horaires du restaurant scolaire suite à la baisse des effectifs.

**Claude Vuillod** nous a également fait le plaisir de passer une nouvelle saison 2025, très réussie, au camping de Chavannes.



Laury Bonjean



Aude Stempfler, cantine sud-est restauration

## Prévoyance et mutuelle santé

Une assurance prévoyance a pour but de compléter la rémunération versée par l'administration, pendant les congés maladie ou en cas d'invalidité.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités avaient l'obligation de rembourser une partie des cotisations des agents (minimum 7€/mois).

La complémentaire santé, communément appelée mutuelle, a pour but de compléter la prise en charge assurée par la sécurité sociale des frais médicaux en

## Côté ATSEM

**Josyane Monney**, ATSEM, présente dans notre collectivité depuis 1989, accompagne toujours chaque jour les enseignants de maternelle auprès des enfants, et gère la garderie périscolaire.

**Florence Evieux**, adjoint technique des écoles maternelles, reste fidèle au poste depuis 20 ans, et se charge de l'entretien des locaux, de l'accompagnement et de la surveillance des enfants.

cas d'accident, de maladie ou de maternité.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les collectivités auront aussi l'obligation de rembourser une partie des cotisations de complémentaire santé (minimum de 15€/mois).

Par délibération du conseil du 22 juillet 2025, le montant de la participation de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 20€/mois pour la prévoyance et 20€/mois pour la mutuelle.

## Aménagement du bureau du secrétariat de mairie

En février 2025, la rénovation du bureau du secrétariat de mairie a été entrepris. Pour ce faire, le secrétariat a été déménagé dans la salle du conseil le temps des travaux et la continuité du service a été garanti.

- Déménagement, dépose des radiateurs, peintures réalisées par les agents communaux.
- du parquet (entreprise Perroto) : 1100 € TTC.
- Remise aux normes de l'installation électrique et informatique : 2748 € TTC.
- Achat d'une armoire ignifuge et forte pour protéger les documents d'état civil (obligation réglementaire) : 2236 € TTC.
- Signalétique portes : 559 € TTC.

Bernard Prin



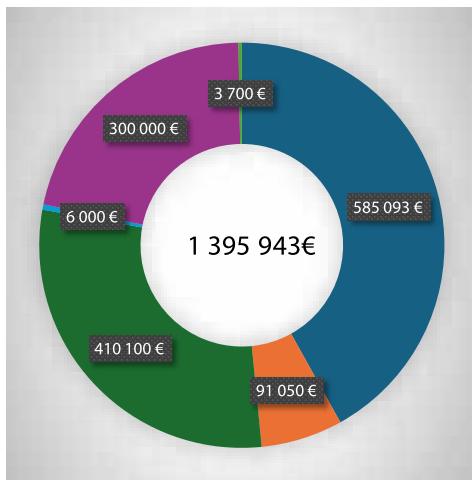
Nouveaux horaires  
d'ouverture au public  
de la mairie

- Lundi : de 8h30 à 12h  
- Mardi : de 17h à 19h30  
- Jeudi : de 16h à 17h30

# Informations communales

## Budget 2025

### Montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2025

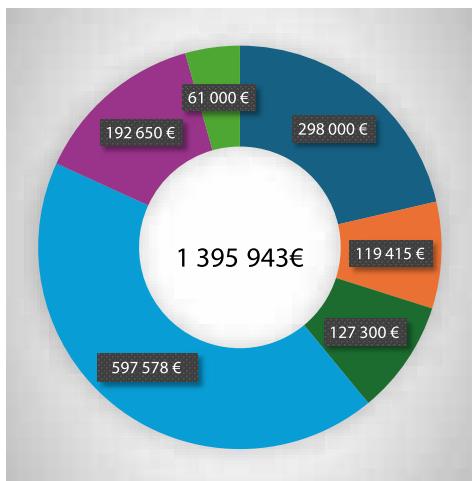


- Virement à la section d'investissement
- Autres charges de gestion courante
- Charges à caractère général (eau, électricité, carburant, assurances)
- Charges financières
- Charges de personnel
- Opération d'ordre

#### Exemples de dépenses :

- Electricité, combustible (fuel) : ..... 53 000 €
- Entretien bâtiments : ..... 50 000 €
- Voirie : ..... 100 000 €
- Frais de gardiennage ONF : ..... 15 000 €
- Subventions associations : ..... 15 000 €

### Montant prévisionnel des recettes de fonctionnement 2025



- Fiscalité locale
- Impôts et taxes (dont attribution de compensation 79 415€ et droits de mutation 40 000€)
- Dotations et participations
- Résultats de fonctionnement reportés
- Produit des services et ventes diverses
- Autres produits de gestion courante

#### Exemples de recettes :

- Vente de bois 2025 : ..... 120 000 € (montant estimé par prudence, coupe sanitaire épicéas Nivigne)
- Mise à disposition du personnel pour maintenance et assainissement GBA : ..... 9 900 €
- Revenus des immeubles (locations immobilières, pôle santé, locations des salles communales) : ..... 60 000 €

### Point sur la fiscalité

Maintien des taux appliqués sur les bases en 2025, mais sous la conjoncture de l'inflation, les bases sont majorées de 1,7% par les services fiscaux. La commune ne peut pas agir sur cette revalorisation des valeurs locatives calculées par l'état, le taux appliqué à ces bases peut évoluer sur décision de la commune.

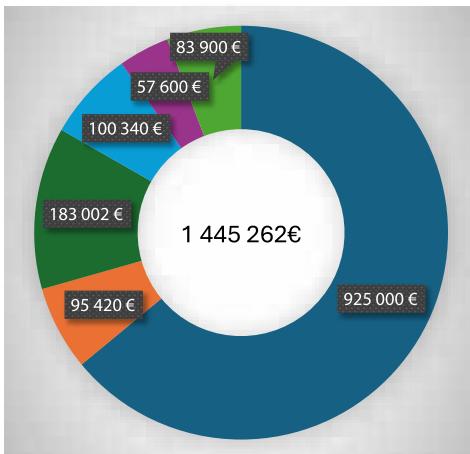
#### Taux 2025 :

- Taux sur le foncier bâti (TFB) = 26,16 (bases 2024 = 936 838 / bases 2025 = 960 100)
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) = 38,19 (bases 2024 = 65 000 / bases 2025 = 66 000)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) = 10,09 (bases 2024 = 183 221 / bases 2025 = 175 500)

Notre collectivité a décidé cette année d'augmenter le taux de THRS à hauteur de 10,40%, pour un produit supplémentaire attendu seulement de 614€ dû à la baisse des bases du nombre de résidences secondaires (avec maintien des bases, le produit espéré aurait été de plus de 1 416€).

**À noter :** le produit généré par les pylônes (ligne EDF très haute tension Vouglans-Fleyriat) s'élève à 45 289 € en 2025.

## Montant prévisionnel des dépenses d'investissement 2025

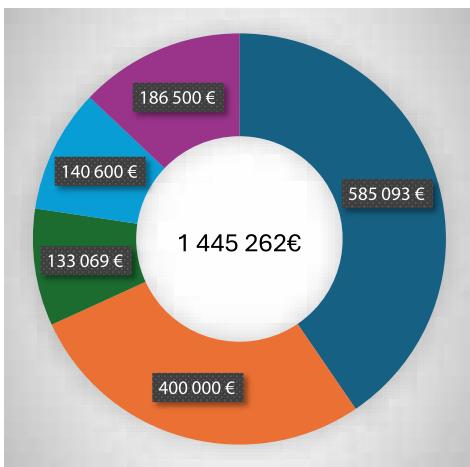


- Travaux Chavannes
- Dépenses obligatoires :  
Solde exécution section d'investissement : 6 870 €  
Emprunts et dettes assimilés : 76 550 €  
Créances autres établissements (EPF) : 12 000 €
- Espace public (2026)
- Cure Germagnat, divers : voirie, aire de jeux, bar de la salle polyvalente, bureau secrétariat...
- Toitures locatif de la Vicieux
- Replantations Nivigne

### Exemples de dépenses :

- Solde achat parcelles Place des Deux Tours (en face des commerces) : ..... 12 000 €
- Panneaux de signalisation : ..... 3 840 €
- Panneau randonnée : ..... 2 500 €
- Complémentaire aire de jeux : ..... 2 000 €

## Montant prévisionnel des recettes d'investissement 2025



- Virement de la section de fonctionnement
- Emprunt
- Autres recettes
- FCTA sur travaux voirie
- Subventions notifiées :  
65 500 € : replantation  
17 000 € : garde-corps pont Chavuissiat le Grand  
4 000 € : travaux city  
100 000 € : voirie traversée Chavannes

### Exemples de recettes :

- Opération d'ordre : ..... 3 700 €
- Affectation résultat de l'exercice : ..... 14 369 €
- Taxe aménagement sur construction : ..... 5 000 €
- Caution ..... 1 000 €

## État de la dette au 1<sup>er</sup> septembre 2025

	Restant dû	Annuité
Emprunt salle polyvalente 2019/2032 (160 000€ à 1,38% sur 15 ans)	99 916€	11 881€
Emprunt pôle santé 2022/2037 (150 000€ à 1,57% sur 15 ans)	122 736€	11 301€
Portage achat bâtiments Ateliers de la Vicieux par Etablissement Foncier de l'Ain (EPF) Portage 12 ans (2019) à 1,5%	71 221€	10 174€
	<b>293 873€</b>	<b>33 356€</b>

La dernière annuité de l'emprunt pour l'école a été réglée en janvier 2025, soit disparition d'une annuité de 58 194,55 €.

Emprunt contracté le 5 janvier 2006, d'un montant de 818 114 € à taux fixe de 4,02% : coût du crédit 345 777 €.

### En 2025 :

- Emprunt contracté pour le passage en LED de l'éclairage public (emprunt porté par le SIEA) pour une annuité de 3 308,97 € sur 12 années, correspondant à un montant de 34 993,52 €, taux de crédit de 2%.
- Emprunt prévu pour financer les travaux de voirie de la traversée de Chavannes et de la requalification des deux espaces publics : 400 000 €, inscrit au budget prévisionnel.

# Informations communales

## La voirie, combien cela coûte en 2025 ?

Avec le retour de la compétence voirie dans le domaine communal, notre communauté d'agglo reverse à la commune les moyens financiers liés à cette compétence à travers les attributions de compensation (AC).

Ces AC sont versées sur notre budget d'investissement alors que les dépenses de voirie dépendent du budget de fonctionnement de la commune. Cette disposition fragilise notre budget de fonctionnement et réduit forcément notre Epargne Brute (EB) et notre Epargne Nette (EN).

Une capacité d'autofinancement (CAF) positive témoigne d'une santé financière solide permettant d'investir sans endettement, tandis qu'une CAF négative indique un besoin de financement extérieur avec le recours à l'emprunt et signifie que la collectivité ne générera pas suffisamment de ressources (de richesses) pour couvrir son cycle d'exploitation pour fonctionner.

Nos AC voiries s'élèvent à 109 000 € en 2025, leur montant passera à 118 869 € en 2026 et à 124 687 € en 2027. Le montant des dépenses de voirie budgétées en 2025 est de 110 000 €.

### Parmi les investissements engagés pour 2025 :

- Renouvellement des panneaux de signalisation permanents et temporaires = 3 362,57 € TTC.
- Des travaux de reprise de voirie (point à temps, rustines) = 14 967,12 € TTC.
- Achat d'options pour la machine de peinture mutualisée avec Simandre et Villereversure = 1 745,78 € HT.



### Investissements programmés pour 2025 mais reportés en 2026 à cause du chantier sur Chavannes :

- Rue des Barres, à Lasserra (Poutre de rives + bordure) = 15 400 € TTC.
- Chemin des Déserts à Chavuissiat le Petit (réfection enrobé chemin + reprise carrefour) = 38 300 € TTC.
- Petite rue, Dhuys (enduit) = 4 200 € TTC.
- Route de Foy, Dhuys (reprofilages carrefour Grobonnière) = 15 300 € TTC
- RD chemin du Bois (réfection revêtements) 10 200 €.

**Total du programme : 101 729 €.**

### D'autres travaux sont déjà prévus pour 2026 :

- Réfection de l'accès au cimetière de Germagnat.
- Réfection de l'enduit du chemin de Corcelles.
- Réfection du revêtement des aires d'arrêt de cars au Bois du Clapay.

**La voirie communale est un poste très important dans le budget communal. L'entretien préventif annuel effectué par nos agents techniques (enrobé à froid) ou par une entreprise de TP (point à temps) est primordial pour garder une bonne qualité des voies de circulation. Cela permet de limiter l'usure prématurée de la bande de roulement et par conséquent repousser de lourds et coûteux travaux structurants.**

Bernard Prin et Olivier Bernard-Philibert



# Culture et patrimoine

L'année 2025 a été haute en couleur ! Entre concerts, spectacles, projections et temps forts autour du patrimoine, notre commune a vécu au rythme d'une programmation variée et festive, reflet de la vitalité culturelle locale.

## Des rendez-vous culturels proposés ou soutenus par la commission Culture et la Médiathèque

Dès le **8 février**, l'église de Chavannes a résonné des chants **orthodoxes et traditionnels ukrainiens** interprétés par le "Nouveau Chœur", dirigé par Igor Mykhailevsky, offrant une soirée pleine d'émotion.

Le **20 mars** pour les séances enfants à l'école, et le **21 mars** dans la salle du Conseil, les amateurs de cinéma ont profité de la **Fête du Court Métrage**.

Le printemps a également été marqué par un moment de convivialité partagé : la **soirée de la Cantine scolaire et du Sou des Écoles**, qui, le **12 avril**, ont accueilli à la salle polyvalente le spectacle "Olympe et cetera", mêlant humour, énergie et poésie.

Quelques semaines plus tard, le **24 mai**, l'église de Chavannes a vibré à nouveau avec le concert de la chorale **Couleurs Gospel 01**, pour un voyage musical plein de rythme et de joie.

Le lendemain, la **journée de clôture des 10 ans du Printemps des Arts**, intitulée "Voyage en Chœurs", a réuni le **Chœur des Colporteurs** et les **enfants de l'école primaire** sur la place de l'église de Chavannes, offrant un grand moment musical.

L'été a été tout aussi animé ! Le **28 juin**, la commune s'est rassemblée autour de la **fête du village** organisée par le Comité d'Animations de Chavannes, avec le spectacle "Les vélos Bricolos", un moment de rires et de partage très apprécié.

Le **23 août**, la commune a accueilli la **journée de clôture du festival de la Voie des Colporteurs** qui a permis de célébrer la fin de la saison estivale en beauté, entre rencontres artistiques et convivialité.

## Le patrimoine au cœur de la vie communale

Le **21 septembre**, à l'occasion des **Journées Européennes du Patrimoine**, les habitants ont pu (re)découvrir l'histoire de la commune : une visite



commentée et très détaillée, préparée par les membres de la commission patrimoine, nous a permis d'en apprendre davantage sur le village de Chavannes à travers l'Histoire. L'ouverture des églises, les vidéos présentant les éléments patrimoniaux de la commune et l'exposition "Chavannes dans l'Histoire" ont complété le programme de cette journée qui a rencontré un beau succès.

Fin décembre, la commission patrimoine a également présenté au Conseil municipal un document répertoriant **l'inventaire du patrimoine de la commune**. Fruit d'un travail de plusieurs années, cet inventaire, outre son intérêt mémoriel, permettra à la commission de créer une page dédiée sur le site internet de la commune.

## Une culture vivante, partagée et accessible à tous

Ces nombreux rendez-vous ont témoigné d'un engagement fort pour faire vivre la culture sous toutes ses formes et pour préserver notre patrimoine commun. Merci à toutes celles et ceux – bénévoles, associations, artistes et habitants – qui ont contribué à faire de cette année une si belle réussite culturelle !

**Virginie Meuzy et Céline Helleringer**

## La médiathèque a 10 ans !

En janvier 2026, la médiathèque fêtera ses dix années d'existence. Le groupe de bibliothécaires volontaires prépare des événements qui jalonnent cette année d'anniversaire. En espérant vous retrouverez nombreux pour l'occasion.

**Et si vous voulez rejoindre l'équipe, n'hésitez pas !  
Envoyez-nous un mail à : [mediatheque@nivigne-et-suran.fr](mailto:mediatheque@nivigne-et-suran.fr)**



# Informations communales

## Logement de Germagnat



Suite au départ du locataire, des travaux importants de rénovation (peinture, changement VMC) ont été engagés dans le logement de 88 m<sup>2</sup> (cuisine, séjour, 3 chambres, salle de bain, WC) situé au-dessus de la salle multi-activités de Germagnat, au Combellan, dans le but de le remettre en location dans de bonnes conditions. Il est à noter qu'aucuns travaux de rénovation n'avaient été effectués depuis plus de 20 ans.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement d'artisans Koésio pour un montant de 15 480€ TTC pour la platerie peinture et de 1 673€ pour la VMC et dépose des radiateurs.

Après réception des travaux et publicité de location, l'appartement a été remis à bail le 1<sup>er</sup> avril 2025.

**Jean-Michel Cochet**

## Au sujet de l'ancien presbytère de Germagnat

**La destination de ce majestueux bâtiment, patrimoine de la commune historique de Germagnat, interroge les équipes d'élus qui se succèdent. En 1990, la commune de Germagnat décide de réhabiliter les locaux vétustes, jusqu'ici destinés à la location en villégiature d'été, pour en faire un logement digne de la location.**

Une panne importante de la chaudière au fuel, en mai 2013, a obligé à changer le système de chauffage central. L'option "chaudière à granulés" a alors été décidée.

Suite à différentes difficultés rencontrées avec la location de cet ensemble (dont la panne de la chaudière à granulés), une mise en sommeil de la location a été actée.

En 2017, la toiture est remise en état.

**En 2018, une nouvelle réflexion est conduite pour trouver une destination à ce bâtiment.**

Un projet avec la création de deux gîtes de groupes est étudié, mais le montant de l'investissement (plus de 400 000 €), très peu aidé, et surtout la lourdeur du fonctionnement à mettre en place pour une

petite collectivité (état des lieux entrants et sortants répétés, réception, ménage et maintenance...) ont eu raison de cette initiative.

**En 2022, le Conseil municipal est interrogé quant à la destination de ce bâtiment : location ou vente ?**

La location étant de nouveau entérinée, de nouveaux travaux sont réalisés avec notamment le remplacement du système de chauffage non réparable (fabricant en faillite et plus de pièces de rechange) par une chaudière biofuel, la rénovation de la salle de bain, la mise aux normes de l'électricité, la réparation du plancher bois de la coursive, la rénovation de l'étanchéité des huisseries et des peintures pour un coût total de 19 700 € TTC.

Après une année d'utilisation, le nouveau locataire quitte les lieux pour des raisons de coûts prohibitifs du chauffage. Les volumes et la surface des pièces sont en effet très importants.

Début 2025, un audit énergétique est commandé avec pour objectif de définir un programme de rénovation cohérent, techniquement et économiquement, et de mettre en lumière les économies d'énergie potentielles, qui lui sont associées.

Le programme respectera à minima les conditions pour l'obtention du dispositif des CEE (Certificats d'Économies d'Energie).



#### **L'audit se déroule de la manière suivante :**

- Visite et état des lieux,
- Réalisation d'une simulation thermique,
- Proposition chiffrée (énergétique et financière) des pistes d'amélioration.
- Estimation des coûts énergétiques annuels (en fonction du prix de l'énergie)
- Conclusion sur la faisabilité d'un projet BBC (Bâtiment Basse Consommation).

#### **Un programme est suggéré par cette étude, comprenant :**

- Le remplacement des menuiseries : 13 000 € TTC,
- L'isolation du plancher sur caves et des combles : 10 000 € TTC,
- Mise en place d'une VMC : 2 000 € TTC.
- Remplacement de la chaudière biofuel par une pompe à chaleur air : 15 000 € TTC.
- Mise en place d'un faux-plafond pour rabaisser la hauteur de deux chambres : 10 000 € TTC.
- La mise aux normes de l'installation électrique, etc.

L'estimation totale s'élève à environ 60 000 € au minimum, pour un gain en consommation de 40% environ. L'économie annuelle avec ce programme s'élève à 1245 € (la facture énergétique annuelle à l'état initial s'élève à 3 518 € minimum).

Le temps de retour sur investissement de ce plan est de 48 années... Mais la cure devient "exploitable" et avec une location de 600 € mensuels, l'investissement serait amorti sur une quinzaine d'années, sans

compter les coûts de gestion et de maintenance à venir...

Dans l'attente d'une décision du conseil municipal sur la destination de ce bâtiment, l'ancien presbytère de Germagnat n'est plus loué depuis août 2024.

Le dossier sera à réétudier lors de la prochaine mandature.

**Bernard Prin et Jean-Michel Cochet**



# Informations communales

## Bacs à ordures ménagères et emballages

La commune et Grand Bourg Agglomération rappellent que pour des raisons d'hygiène, et afin de respecter le cadre de vie, les containers ne doivent être sortis sur la voie publique que la veille du ramassage (soit le lundi soir), et rentrés à l'intérieur des propriétés, dès le mardi, après la collecte.

**Le non respect de cette obligation est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 2<sup>e</sup> classe (art R632-1 du Code Pénal).**

Nous voyons encore trop souvent ces bacs stockés de façon permanente devant les portails, au bord de la voie publique, ou sur les points de rassemblement, ce qui, avouons le, n'embellit pas l'environnement, gêne la circulation des piétons, et peut être à l'origine d'accidents dont le propriétaire du container devra assumer la responsabilité.

Corinne Bernigaud

JE N'EMBELLIS PAS MA RUE ET JE GÈNE LE PASSAGE !

**Les Agents de la collecte sont passés**



Je rentre chez moi !

JE NE SORS PAS MES POUBELLES TROP TÔT ET JE LES RENTRE APRÈS LA COLLECTE !

## Modernisation de l'éclairage public

Courant 2024, le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain) nous proposait un diagnostic de notre parc d'éclairage public. Le but étant de proposer plusieurs scénarios de modernisation de celui-ci, qui permettraient la réduction des coûts et le traitement de la vétusté du parc.

En cette fin d'année 2025, ce sont donc 102 lampes sodium (interdites à la vente à compter de 2027) qui seront remplacées par des LED, puis 84 luminaires sur l'ensemble de la commune, ce qui permettra une économie annuelle de 23 680 kW. Outre les économies financières réalisées, la commune participe ainsi à l'effort afin de réduire son impact sur l'environnement.

Le coût total de l'opération est estimée à 62 000 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 34 993 €, après subventionnement du SIEA de 16 836 € et du fonds de compensation de TVA de 10 170 €. Le coût de l'annuité s'élèvera à 3 309 € sur 12 ans soit jusqu'en 2037 (taux du crédit de 2 %).

Corinne Bernigaud, Bernard Prin



## Commission Randonnées pédestres



Cette année encore, la commission a proposé une randonnée sur la commune chaque premier samedi du mois. Ces randonnées sont ouvertes à tous, l'information est diffusée la semaine précédente sur la page Facebook de la commune et sur l'application PanneauPocket.

Les bénévoles de la commission ont également procédé à l'entretien des sentiers ; ceux-ci sont nombreux sur la commune et le temps passé à débroussailler est important. Que les bénévoles soient ici remerciés pour leur investissement et le temps passé.

**Corinne Bernigaud**

## Sujet qui fâche : les petits tas de la discorde

Ils sont toujours là, bien présents à tous les coins de rue de nos hameaux et de notre village (jeux de boule, aire de jeux des enfants, trottoirs, massifs de fleurs, devant les commerces ou devant les portes des habitants, espaces verts minés...). Les habitants les plus gentils parlent du "cadeau du matin", les autres ont des expressions moins poétiques, et leur présence excède bon nombre d'administrés. Il faut bien reconnaître que d'autres s'en moquent éperdument.

La municipalité a tout tenté : installation de bornes et sacs, placardage d'affiches, (qui ont été arrachées), balisage numéroté, coups de gueule réguliers sur les réseaux sociaux et bulletins municipaux, en espérant une prise de conscience... Rien n'y fait.

**Alors en juin 2025, le conseil municipal a voté à l'unanimité une amende forfaitaire de 70 € pour punir les contrevenants. Maire et adjoints peuvent dresser un PV aux indécents.**

**Notre village a aujourd'hui, enfin, des trottoirs dignes de ce nom, alors espérons que même les plus**

**récalcitrants conviendront qu'il est plus agréable de circuler sur des trottoirs propres.**

**Le responsable est souvent en laisse, c'est vrai ; mais il paraît que le vrai coupable, lui, tient l'autre extrémité.**

Il faut dire que beaucoup semblent croire que leur animal, lui, produit de la matière 100 % biodégradable, parfumée et sans conséquence. Un miracle écologique, en somme.

Alors chaque jour, les habitants s'adonnent au slalom olympique : trottoirs évités, ruelles contournées, regards baissés. Le spectacle est permanent. Il manquerait presque un podium pour récompenser ceux qui parviennent à traverser le bourg sans incident.

La question demeure : qui sont ces mystérieux disséminateurs ? Ces héros de l'ombre qui sèment leur empreinte à chaque promenade ? On murmure qu'ils tiennent leur compagnon en laisse, mais qu'ils ont lâché depuis longtemps le sens civique.

**Corinne Bernigaud**

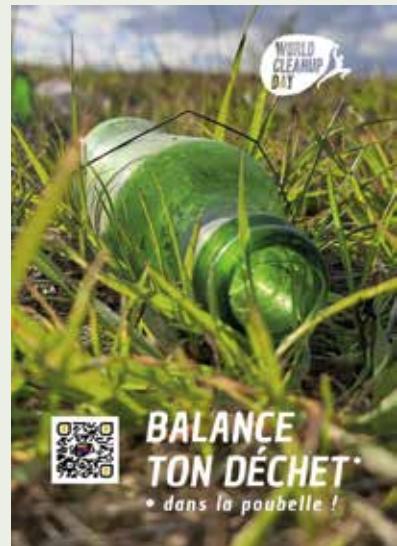
# Informations communales

## Opération village propre

Samedi 22 mars 2025, pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, la mobilisation était au rendez-vous à l'occasion de l'opération "village propre" organisée par la municipalité.

25 habitants étaient présents, dont 7 enfants et de nouveaux habitants, pour montrer leur attachement à la propreté du village, et participer à son embellissement.

**Merci à eux !**



### BRÈVE

#### Concours cantonal de labour

Le concours cantonal de labour a été organisé à Lasserra, le 26 juillet, par les jeunes agriculteurs du canton. La dernière édition sur notre commune remonte aux années 1990. Bravo aux jeunes agriculteurs du canton.



### BRÈVE

#### Fête du hameau de Corcelles

Le hameau de Corcelles maintient depuis 21 ans (avec interruption COVID) sa traditionnelle fête du hameau.

Un bon moment de partage et de rencontres amicales, avec plus de 40 personnes présentes.  
À reconduire !



# Cimetières

**En juillet 2023, le conseil municipal a voté le nouveau règlement commun aux deux cimetières de Chavannes et de Germagnat.**

## Article 1 - CIMETIÈRES - AFFECTATION

Ont le droit à une sépulture dans les cimetières communaux :

- les personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile,
- les personnes domiciliées dans la commune quel que soit le lieu de leur décès,
- les personnes non domiciliées dans la commune mais ayant droit à une place dans une sépulture de famille et ce, quel que soit le lieu de leur décès,
- les Français établis hors de France n'ayant pas de sépulture de famille dans la commune mais qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci,
- les inhumations sont faites indifféremment dans l'un où l'autre des cimetières selon la volonté des personnes ou des familles pour les nouvelles concessions, si, et seulement si, le nombre de places disponibles est estimé suffisant.

**Le maire et la secrétaire de mairie appliquent ce règlement approuvé par délibération du Conseil.**

**Aussi, nous souhaitons attirer votre attention sur ce point précis pour les personnes qui quittent notre commune pour différentes raisons, (santé, EHPAD, maison principale transformée, résidence secondaire, etc) :**

**Pensez à effectuer les démarches auprès de la mairie avant de quitter votre domicile.**

Cette alerte ne s'adresse pas aux personnes qui disposent déjà d'un emplacement ou d'une concession familiale où ils sont ayant-droit.

**NB : Le règlement est affiché à l'entrée de nos cimetières et sur notre site internet.**

## Pour info, rappel des tarifs :

Concession 2m <sup>2</sup> .....	15 ans = 120€.....	30 ans = 250€
Colombarium 1 case (3urnes)		
Gravure obligatoire à la charge des familles.....	15 ans = 250€.....	30 ans = 500€
Jardin des urnes 0.80m <sup>2</sup> .....	15 ans = 90€.....	30 ans = 220€
Jardin du souvenir .....	Gravure à la charge des familles	
Caveau d'attente .....	Jusqu'à 6 jours = gratuité.....	Du 7 <sup>e</sup> jour à 6 semaines = 15€/jour

Un lourd travail de digitalisation des concessions de nos 2 cimetières a été conduit par nos secrétaires. Cette disposition permettra notamment de rationaliser les appels à échéance pour les concessions dont la durée s'achève et ainsi prévenir nos administrés.

Depuis l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans l'espace public, le désherbage et l'entretien de nos cimetières sont compliqués (énergivores et chronophages). Nous envisageons l'achat d'un engin pour mécaniser cette tâche, du moins dans les allées gravillonneuses et suffisamment larges. Cet investissement pourrait être mutualisé avec les communes voisines.

Une autre solution consisterait à végétaliser l'ensemble des allées.

**Bernard Prin**



# Informations communales

## Association Foncière Pastorale de Germagnat

L'association foncière pastorale de Germagnat (AFP pour les habitués) œuvre à l'extrême nord de la commune, pour le maintien ou la réactivation de l'activité pastorale sur des secteurs délaissés par l'agriculture en raison du relief.



### L'AFP en quelques chiffres, c'est :

- Un périmètre de **125** hectares situé entre Germagnat et Toulorgeon.
- **Deux** parcs : le mont de Germagnat et les "Pentes" de Toulorgeon.
- Un ensemble d'environ **600** parcelles détenues par près de 100 propriétaires.
- Des superficies de parcelles qui s'étalent de **quelques ares à quelques hectares**.
- **60%** de la superficie détenus par notre commune.
- Un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à environ **7000€**.

### Le but de l'AFP

À travers son action, c'est la préservation de milieux reconnus à haut intérêt environnemental et le maintien de paysages ouverts qui sont visés.

Pourquoi l'activité pastorale, me direz-vous ? Parce qu'à ce jour, les agriculteurs et leurs animaux sont les seuls, par leur travail, à mettre en œuvre cette symbiose qui garantit la préservation de ces milieux. À ces milieux dits ouverts, où peuvent se nourrir les animaux domestiques, correspondent une faune et une flore vouées à la disparition lorsque les troupeaux les abandonnent et que l'embroussaillement et la forêt prennent la place.

La conservation des espèces passe par la conservation des lieux de vie.

En outre, plus récemment, l'intérêt initial se voit doublé d'un intérêt en matière de défense incendie. Les périodes de canicule et les incendies qui se sont produits chez nos voisins du Jura nous rappellent combien il est important de limiter l'embroussaillement de ce point de vue également.

Voilà toute l'ambition de ces quelques fous, membres actifs de l'association.



### La situation des parcs en 2025 et un premier constat.

Actuellement, les deux parcs sont pâturés par des chevaux. Leur présence permet nettement de limiter la progression de la fermeture par la végétation. Le travail est loin d'être terminé et l'équilibre demeure fragile, mais l'attention qui est désormais portée sur ces espaces enclenche une dynamique et un regard qui éloignent ces secteurs de l'abandon.

### Des projets pour l'avenir.

Afin de rendre le travail plus aisés sur ces terrains, la réalisation de points d'eau sera indispensable pour l'avenir. Pour ce faire l'association devra solliciter les aides financières, en particulier auprès de l'Europe, ses finances actuelles ne le permettent pas. Mais, à tout problème, sa solution.

Voilà un beau défi à relever.

Françoise Ravichon

## Le pâturage des Trenoz

Situé sur le plateau qui s'étend entre La Chanaz et Lasserra, ce pâturage est loué à la SICA d'amélioration foncière du Revermont, société présidée par David Maréchal, agriculteur à Courmangoux.

La SICA a contractualisé des MAE (mesures agro-environnementales) qui justifie des aides financières récompensant la mise en place de contraintes environnementales avec en particulier, un plan pastoral à respecter (à ce titre par exemple les chevaux ne sont plus acceptés). L'objet de la SICA constitué depuis plus d'un demi-siècle, consiste à mettre en valeur des pâturages "difficiles avec une valeur agricole limitée et donc en déprises foncières" par la prise en pension de bovins.

Depuis plusieurs années, le pâturage des Trenoz ne reçoit plus régulièrement des animaux, malgré un effort financier de la commune (absence de location pendant deux années consécutives, environ 1200€ par an). Les exploitants se plaignent de la difficulté à accéder au pâturage, chemin trop étroit avec des engins devenus trop gros. **Une réflexion est conduite pour réaliser un accès au sud du parc depuis Cuvergnat.**

En tous les cas, aucun bovin n'a été transporté sur ce parc pendant la saison 2025, laissant la végétation l'envahir avec les problématiques d'entretien de ce pâturage et des risques d'incendies potentiels. Les responsables de la SICA ont été mis en demeure de proposer rapidement une solution.



## Autre sujet

Des attaques dues au loup sur des bovins ont été recensées en 2024, causant des victimes sur notre territoire et plus généralement dans le Revermont et la Petite Montagne (Jura).

Dans ce contexte de prédateur, **des chiens de protection peuvent être présents dans certains troupeaux.**



Leur présence engendre de nombreuses questions et craintes de la part des pratiquants d'activités de pleine nature.

De façon générale, évitez d'entrer dans un enclos protégé par ces chiens de protection. Restez calme, sans geste d'énerver, et évitez de vous approcher du troupeau (contournez le troupeau le plus loin possible et calmement).

**Des panneaux signalent leur présence, donc restez bien sur les chemins balisés.**



Lasserra vue des Trenoz

# Informations communales

## SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents) : travaux de restauration écologique du Suran

Le Suran prend sa source à Loisia (Jura) et traverse de nombreuses zones agricoles et rurales avant de rejoindre la rivière d'Ain 73 km plus loin à Varambon.

Un projet de restauration morphologique est conduit sur la commune de Val Suran (39), qui consiste entre autres à reméandrer la rivière, méandres qui avaient été supprimés lors de travaux de rectification et de remembrement dans les années 1960. Ce chantier couvre un linéaire de 1,5 km entre Saint Julien et Gigny.

Cette première phase de projet gigantesque crée 1370 m de rivière reméandrée, 661 mètres linéaires de rivière restaurée... Le montant des travaux s'élève à 764 000€ TTC financés à 70% par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et 10% par la région Franche-Comté, et devrait être suivi d'une seconde tranche en 2026 ou 2027.

Sur notre commune, suite à une intervention sur la ripisylve (végétation) des berges du Suran en aval de la station d'épuration, des travaux de terrassement et de plantation ont été réalisés par le SR3A de chaque côté de la rivière avec l'accord des propriétaires.

Soucieux de l'intérêt social, écologique ou encore paysager de préserver les boisements de berges, appelé ripisylve, le syndicat s'engage aussi à replanter, à partir d'essences locales et adaptées, les bords de cours d'eau. Ces actions ont été préalablement autorisées par les propriétaires et les exploitants.

### BRÈVE

#### Recrutement du club de foot d'Aromas

À la suite de la mise en sommeil du FCHR, le recrutement du club de foot d'Aromas a été effectué en début de saison.

Nos jeunes pépites, nos futures stars, sont fortement sollicitées et font le bonheur d'Hautecourt et d'Aromas.



C'est pourquoi des travaux sont en cours, en prairie, sur le secteur en aval du cimetière de Chavannes sur Suran – sur 140 mètres, mais également entre Chavuissiat le Grand et le Petit – sur 160 mètres.

Ces travaux consistent à retirer les peupliers cultivars (abattage et dessouchage), souvent source d'embâcles dans le lit du Suran, afin de les remplacer par des jeunes plants forestiers (viorne, cornouiller, noisetier, fusain, aulne, peuplier noir...) et des boutures de saules.

Afin d'optimiser leur reprise, il convient ici de terrasser la berge afin de permettre une meilleure connexion des systèmes racinaires en lien avec la nappe et la présence du cours d'eau.



Contact :  
Benjamin Trottet  
Tél. 07 60 10 98 53



Travaux réalisés à l'aval du cimetière de Chavannes

### BRÈVE

#### Moustiques-tigres et chikungunya, et également virus Zika et dengue

La circulation de ce virus sur notre région Auvergne Rhône-Alpes continue en même temps que la prolifération des effectifs de moustiques-tigres en lien avec les modifications de notre climat. Relativement préservés jusqu'à ce jour, nous devons d'ores et déjà nous préparer pour limiter cette prolifération en éliminant au maximum les zones de ponte où stagnent des eaux.

# Fibre optique

## Enfin ! Arrivée de la fibre très attendue !

La mise en service du réseau fibre sur l'ensemble de notre commune est opérationnelle depuis le 30 mai 2025.

En tant que particulier ou entreprise, vous pouvez demander le pré-raccordement de votre domicile ou entreprise. L'installation est gratuite et réalisée par le SIEA, assurant la proximité et la qualité de la prestation.

Ensuite, vous pouvez souscrire une offre auprès de l'opérateur de télécommunications de votre choix pour bénéficier des services très haut débit, de la télévision, et de la téléphonie fixe.

**En cas de difficulté, vous pouvez vous rapprocher des services de la mairie.**

## Quelques informations sur le Syndicat d'Électricité et de e-communication de l'Ain (SIEA)

**Établissement public** qui regroupe l'ensemble des communes de l'Ain, soit 391 communes, (122 agents, 1800 emplois directs ou indirects).

### Compétences :

- Depuis 1950, organisation du service public de distribution de l'électricité, travaux d'enfouissement de réseaux, d'extension ou de renforcement sur les communes rurales.
- Sur notre commune, 45 796m de réseau (dont 13 528m de réseau souterrain) avec 20 postes de transformateurs.
- Cotisation communale 2024 pour cette compétence = 263,50€.

### Éclairage public à Nivigne :

- Coupure de 23h à 6h toute l'année
- 204 points lumineux et 15 armoires conformes (transformation en LED prévue fin 2025, économie attendue de 46%).
- Coût maintenance = **8€** par point lumineux (part fixe), **56€** en moyenne de part variable par point lumineux (coût de l'électricité).

**Adhésion de notre commune au groupement de commandes d'énergie** de Nivigne et Suran depuis le 30 juillet 2020 auprès du SIEA.

### Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) :

Notre commune a adhéré au groupement afin de bénéficier du Fond de concours SIEA en cas de besoin.

### Système d'information géographique (SIG)

- Numérisation de notre cadastre + urbanisme + réseau.
- Digitalisation, cimetière et éclairage public.
- Cotisations 2024 = 168,64€ (maintenance et formation).

### Communication électronique, fibre :

- 22 972 m de réseau souterrain sur notre commune
- 43 733 m de réseau total sur notre commune
- Cotisations 2024 = 2 669€, soit 3,14€ par habitant.

---

**À partir de janvier 2026, fermeture commerciale progressive du cuivre** (plus de possibilités de souscrire de nouvel abonnement cuivre ni de changer d'opérateur ADSL).

**Dans l'Ain, cette fermeture interviendra à partir de 2027 et s'étalera jusqu'en janvier 2029 à fin 2030.**

## Dispositif conseil numérique

33 conseillers couvrent le territoire.

Ce service est financé par la commune et c'est Ludivine Makengo qui anime les sessions de formation sur notre commune.

Ces ateliers se déroulent tous les 15 jours (semaines impaires) à la salle des Orchidées à Chavannes, de 16h à 18h.

Différents thèmes sont abordés en fonction de vos souhaits comme la prise en main d'un appareil, la navigation sur internet, la gestion des mails, le transfert de photos, la sécurité numérique et /ou l'utilisation de votre tablette ou de votre téléphone...

**Ces ateliers sont entièrement gratuits.**

**Pour tout renseignement, contacter Ludivine au 07 71 37 63 47.**



# Informations communales

## Camping Municipal

**Avant l'ouverture du camping, plusieurs travaux ont été réalisés afin d'améliorer le confort et la sécurité des campeurs.**

Les anciens lampadaires ont été remplacés par des points lumineux à LED, pour un montant de 1 400 €.

Quelques jours après l'ouverture, le site a malheureusement subi plusieurs coupures d'électricité intempestives. La recherche de la panne s'est révélée complexe. Un premier remplacement du disjoncteur général a été effectué pour un coût de 810 €, sans que le problème ne soit totalement résolu.

Les investigations ont ensuite permis d'identifier la cause principale : un défaut sur le câble d'alimentation général reliant la salle polyvalente au bloc sanitaire du camping (câble enterré). Nos agents sont intervenus rapidement pour assurer une réparation provisoire en remplaçant le câble par une ligne aérienne, pour un montant de 2 000 €.

Conformément à l'arrêté municipal, le camping a dû être temporairement fermé le temps de l'intervention. Grâce à la réactivité et à l'efficacité de nos agents, la fermeture n'a duré que 24 heures.

### Activité du camping

Sous la régie de Claude Vuillod, qui a repris ses fonctions cette saison, le camping a connu une fréquentation en hausse :

- 1 441 nuitées, soit +400 nuitées par rapport à 2024
- 281 familles accueillies
- 376 emplacements occupés
- 13 nationalités représentées : France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Angleterre, Suisse, Espagne, Danemark, Luxembourg, Pologne, Italie et Suède.



### Appréciations et points forts

Les campeurs ont particulièrement apprécié les grands emplacements ombragés, le cadre paisible au cœur des montagnes et du Suran, ainsi que la propreté des sanitaires, l'entretien général du site et les commerces à proximité.

L'accueil chaleureux et la qualité du contact humain entretenue par notre régisseuse ont également été soulignés à de nombreuses reprises.

### Remerciements

La municipalité tient à remercier Claude Vuillod pour sa bonne humeur, son professionnalisme et sa rigueur dans la tenue du site, ainsi que nos agents Michel Chalon et Franck Maire pour leur engagement constant dans l'entretien des espaces verts, la maintenance du camping et la résolution rapide du problème électrique survenu en début de saison, avec le concours de Mickaël Pouplier (électricien).

**Nadine Pollet**

<b>Dépenses</b>	
Eau.....	58,70 €
Électricité .....	454,26 €
Fournitures entretien Ducruet / Leclerc.....	246,44 €
Vérification extincteur/BAES Feuvrier .....	56,47 €
Plombier Christophe Aguilar .....	125,00 €
Assurances.....	119,99 €
Frais ANCV .....	10,75 €
Reversement taxe de séjour.....	209,44 €
Coût entretien camping / agents techniques.....	1 800,00 €
Salaire régisseur .....	5 779,75 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>8 860,80 €</b>
<b>Recettes</b>	
Facturation campeurs.....	10 919,58 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>10 919,58 €</b>

**Résultat saison 2025 : 2 058,78 €**

Problème électrique .....	3 105,99 €
Remplacement cable : 2 000 €	
Intervention Mickaël Pouplier : 1 105,99 €	
Investissement : Changement lampadaires allées .....	1 315,82 €



## Des nouvelles du verger partagé

**Ça y est, le verger commence à prendre forme.**

Tout tranquillement, les arbres et petits fruits, plantés en février 2025 par une équipe motivée, s'installent dans leur lieu.

Courageusement, ils ont tous (ou presque) résisté à l'assaut des vagues de chaleur de l'été.

Ils ont reçu l'eau nécessaire grâce au secours de nos gentils pompiers, qui en ont profité pour faire une manœuvre (et oui, ils sont aussi présents pour ces secours-là !!!).

Nos agents ont assuré la tonte, et les bénévoles ont réalisé les entretiens nécessaires.

Nos petits écoliers ont pu profiter d'un nouveau terrain d'apprentissage, en réalisant, dans un premier atelier, des boutures qu'ils ont eux-mêmes fait grandir, et dans un second atelier, ils ont eu la joie de les installer.

N'hésitez pas à visiter ce lieu en devenir et si l'envie est là, rejoignez-nous.

**Monique Vuillard**

Rendez-vous le **samedi 7 mars 2026**  
pour une matinée découverte !



**BRÈVE**

### Grand Bourg Agglomération vous informe

Grand Bourg Agglomération, (GBA) c'est : 140 000 habitants, 74 communes, 1 300 km<sup>2</sup>, 155 élus et plus de 800 agents avec un soutien des communes dans une logique de solidarité territoriale.

Retrouvez, sur notre site : [www.nivigne-et-suran.fr](http://www.nivigne-et-suran.fr) ou en scannant le QR code ci-contre, toutes les dernières informations communiquées par GBA, notamment :

- la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- une présentation du service "Économie de flux" ;
- le bilan énergétique général 2024 ;
- présentation des enjeux d'une crèche dans la vallée du Suran.



**GRAND  
BOURG**  
AGGLOMÉRATION

# Informations communales

## Abattage des épicéas et replantations

**L'arrêté de la Préfecture de région Rhône-Alpes Auvergne du 16 janvier 2024 instaure l'obligation sans délai de l'abattage sanitaire de tous les peuplements d'épicéas sur la région Rhône-Alpes abritant des scolytes vivants (insectes parasites), en vue d'enrayer leur propagation.**

Les arbres fragilisés par les sécheresses à répétition sont d'autant plus sensibles aux attaques parasitaires. Une fois le processus enclenché, même les arbres en bonne santé sanitaire n'ont plus les moyens de se défendre face à l'intensité des attaques. Les scolytes qui pondent et se développent sous l'écorce provoquent la mort certaine des épicéas.

Le réchauffement climatique est favorable au développement de ces insectes ravageurs. En effet, l'absence de froid en hiver, le manque d'hygrométrie tout au long de l'année et de forts coups de vent entretiennent la prolifération de nombreux insectes et champignons.

Sur le mont Nivigne, la dernière tranche d'abattage est en cours de réalisation. Pour cette dernière phase, le volume estimé à abattre représente 4 262 m<sup>3</sup> de bois vendus par enchère à 37,57€ le m<sup>3</sup> soit un produit attendu de cette vente de 160 000€ TTC environ.



### Replantation suite aux abattages sanitaires dus aux scolytes

Les travaux de régénération et de plantation des jeunes peuplements constituent une phase d'investissement cruciale (obligatoire dès lors que la surface à traiter dépasse un hectare) pour la mise en valeur du patrimoine forestier. Ces travaux permettent de façonner des peuplements de qualité. Ils constituent donc, à ce titre, une phase de réinvestissement indispensable du revenu des coupes précédentes, pour les prochaines générations, même si l'abattage sanitaire est intervenu trop tôt pour obtenir une valeur intéressante des épicéas plantés dans les années 1970.

Dans le cadre du plan de relance 2030, et pour cette première tranche de re plantation, l'État accompagne les communes à hauteur de 80% du coût.

À noter que le montant des ventes d'épicéas scolytés sur cette première fraction s'élève à 131 000€ TTC.

Suite à la consultation publique, nous avons retenu l'entreprise Naudet, établie en Saône et Loire, pour réaliser ces travaux de re plantation, d'entretien et de suivi pendant cinq années, pour un montant de 70 792,30€ HT (soit 83 856€ TTC). L'entreprise Tchassagne (Tossiat) a proposé 112 220,90€ HT et l'ONF a répondu à hauteur de 144 003,13€ HT.

La subvention attendue de l'ADEME s'élève à 65 548€, le reste à charge pour la collectivité à environ 5 000€ après retour de la TVA. 7,7 hectares sont concernés pour cette opération. Cette première tranche de travaux s'est déroulée au printemps 2025 et comprend les travaux de préparation du sol, la plantation de 12 845 plants, dont 4 220 Pins Laricio de Calabre et 8 625 Douglas verts, la fourniture et pose de jalonnages, la fourniture et la mise en œuvre de répulsifs anti-gibiers et des travaux d'entretien réguliers (dégagement des ronces autour des plants) jusqu'au printemps 2028 avec une obligation de résultat. Ces deux essences d'arbres ont été choisies pour leur robustesse aux changements climatiques, le type de sol et l'altitude de la plantation. La commune devra veiller au suivi.

Pour la plantation de la seconde tranche (soit 5,30 hectares), l'ONF propose à la commune de bénéficier

de l'intervention d'un investisseur privé dans le cadre d'une action de compensation cautionnée par le ministère de l'Environnement (DREAL).

La société Compagnie des Alpes-domaine skiable (CDA) s'engage dans un projet ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre directement liées à l'exploitation de chacun de ses sites de loisirs.

CDA souhaite donc, en compensation, financer des projets de séquestration carbone.

Le Conseil municipal, en date du 22 juillet 2025, a validé un contrat de prêt à usage gratuit aux fins d'installation d'un projet de reboisement labellisé bas-carbone sur 5,34 ha.

Le présent prêt est consenti à titre gratuit. Le coût global de cette opération est estimé par l'ONF à

152 130 € TTC.

La prise en charge par la compagnie des Alpes est évaluée à 107 130 € (correspondant à plus de 658 tonnes de carbone stocké à 140 € la tonne). CDA assure la plantation sous surveillance ONF et le suivi pendant les deux premières années. À l'expiration du prêt (2 ans), la commune s'engage de pérenniser le programme LBC (Label Bas Carbone) en réalisant les opérations d'entretien de la plantation et regarnir si nécessaire. Cet engagement sur 3 années devra être budgété pour un montant de sécurité de 45 000 € environ (soit un éventuel reste à charge pour notre collectivité).

**Bernard Prin, Olivier Bernard-Philibert**

## Arbres en situation de fragilité et risques de sinistres

**Un chêne sans marque apparente de faiblesse et de vulnérabilité est tombé sous un coup de vent violent sur la propriété d'un couple d'administrés au lotissement Bois du Clapay, causant des dommages importants sur un garage abritant un camping-car.**

La responsabilité civile de la collectivité est intervenue à travers notre assureur.

Suite à ce sinistre, nous avons diligenté une expertise des autres arbres, des espaces boisés voisins, et une dizaine d'arbres ont été abattus par démontages, par une entreprise spécialisée, pour un coût de 1 500 € TTC.

**L'augmentation de la mortalité des arbres due au changement climatique entraîne celle de leurs chutes en bord de route.**

D'une façon générale, nous constatons régulièrement la chute d'arbres, en particulier au droit des routes départementales, des voies communales ou à proximité des lignes électriques ou de communication.

Nous vous rappelons qu'en qualité de riverain d'une voirie départementale ou d'une voirie communale, il vous appartient d'entretenir régulièrement, chaque année, vos plantations situées en bordure du domaine public pour éviter

toute gêne à la circulation ou sinistre éventuel.

À ce titre, la responsabilité des propriétaires peut être engagée en cas de chute d'un arbre ou d'une branche sur le réseau électrique ou Télécom... Et nous invitons les détenteurs des arbres à procéder à leur mise en sécurité, soit par élagage, soit par abattage.

Nous sommes régulièrement avertis par les services de collecte des ordures ménagères, ou autres camions de livraison, de la gêne occasionnée par des végétaux. Aussi, nous alertons les propriétaires de haies ou d'arbres en limite de voie communale pour qu'ils procèdent à l'élagage au droit de leurs propriétés.

Nous restons à votre disposition pour évaluer ensemble la mise en sécurité éventuelle liée à votre intervention et vous délivrer les autorisations correspondantes.

Désormais, la collectivité procédera aux travaux de coupe par l'intermédiaire d'une entreprise qui pourront être refacturés aux administrés défaillants.

Merci de votre compréhension.

**Bernard Prin**

# Informations communales

## École

Notre école communale compte 3 classes et accueille 63 élèves cette année scolaire.

Au-delà des programmes scolaires, l'école organise régulièrement des activités et des sorties enrichissantes.

Ces moments privilégiés permettent à nos élèves de s'ouvrir sur le monde.

Les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 ont souhaité vous présenter quelques-unes des activités qui les ont marqués en cette année 2025.

### Les ateliers de Noël à l'école

Nous avons mélangé toutes les classes.

Nous avons fabriqué des chocolats chauds, des boules de Noël, etc...

Nous avons vendu tout ça dans la cour de l'école, pendant le marché de Noël.

Et tout l'argent était pour la coopérative scolaire, pour financer les projets des classes.

**Alya et Naé**

### Le bonhomme hiver

Avec les autres classes, nous avons choisi ensemble la forme du bonhomme hiver. Après un vote, nous avons commencé à le fabriquer en le rembourrant de papiers. Nous avons ensuite assemblé toutes les parties, puis sélectionné une couleur. Nous l'avons peint, laissé sécher, et attendu le jour J. Le jour venu, nous avons invité les pompiers de Chavannes. Avant de le brûler, nous avons défilé devant lui avec nos déguisements. Nous nous sommes tous réunis dans la cour des petits, puis nous avons assisté à la mise à feu du bonhomme hiver pour célébrer la fin de l'hiver.

**Nathaël et Grégoire**

### Photo de classe

Comme chaque année, nous avons réalisé les photos de classe au mois d'avril. Un photographe professionnel est venu à l'école et nous a pris en photo, tout seul et en groupe, dans la cour. Nous avons posé avec nos grands frères et grandes sœurs, puis

avec nos petits frères et petites sœurs. Nous nous sommes également amusés à faire des photos pleines de grimaces. Pour finir, nous avons réuni tous les élèves de l'école, le maître et les maîtresses, pour une grande photo.

**Naomi et Louise**

### Le spectacle "Le chemin"

On a bien aimé le spectacle "Le chemin".

Il était très beau, un peu triste mais quand même heureux. Les marionnettes étaient très marrantes. Il y avait aussi de la danse, et c'était très joli.

**Léane et Émie**

### La commémoration du 8 mai

Nous avons chanté l'hymne européen que nous avions appris et répété en classe. Le maire a fait un discours. Puis nous avons pu profiter du buffet offert par la commune.

**Ethan C. et Abel**

### Le verger

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont allés travailler au verger, vers la salle des fêtes de Chavannes, avec Monique.

Nous avons planté des cassissiers et un framboisier. Nous avons aussi fait du LandArt et des dessins en pastels des paysages environnants.

Et tout ça dans le verger !

**Noélie et Vicky**

### Le musée gallo-romain

Nous avons visité le musée gallo-romain de St Romain en Gal.

Nous avons observé d'anciennes mosaïques.

Nous avons pique-niqué devant le musée gallo-romain.

Nous avons senti des odeurs de fermentation.

Nous avons vu des tableaux de personnes.

Nous avons écouté une histoire sur des tableaux.

Nous avons vu des monuments.

Nous avons observé des maquettes de maisons.

Nous avons vu les lits et comment ils étaient installés.

**Lucie et Emy**

### La fête de l'école

C'était le vendredi 28 juin. Le thème était "festival des arts dans la rue" et nous avons déambulé tous ensemble dans le village. Nous avons chanté sur la place de l'église. Puis, nous sommes allés voir le verger partagé avec les parents. Ensuite, nous avons dansé devant les parents. Enfin, nous sommes retournés à l'école pour danser tous ensemble la chorégraphie sur la chanson Jerusalema dans la cour.

**Owen et Gabin**

### La danse avec les foulards et le jeu des miroirs avec Didier, Aline et François

J'ai beaucoup aimé le jeu avec les foulards. Nous faisions ce que nous voulions.

Nous avons fait des tourbillons avec les foulards.

**Samuel**

### Départ d'Eugène

Le vendredi 28 juin 2025, Eugène a fêté son départ à la retraite.

Pour son cadeau du meilleur maître, nous lui avons créé et chanté une chanson, pour sa propre fête de l'école. Nous lui avons aussi fait des dessins. Nous sommes tristes qu'il parte à la retraite mais il reviendra à l'école pour chanter avec nous.

**Ethan L. et Enola**



Le 30 septembre, **Eugène Medina** a fait valoir ses droits à la retraite, après près de vingt ans passés dans notre école. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de cette nouvelle aventure.

Céline Carret a obtenu le poste alors laissé vacant. Nous lui souhaitons la bienvenue à l'école de Nivigne et Suran.



## BRÈVE

### École et fortes chaleurs ou impact du changement climatique ?

Les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes dès le début de l'été. Des réflexions sont conduites pour adapter nos classes à ces températures trop élevées et répétées supérieures à 30°C.

Ces températures affectent les enfants et le personnel de l'école dans le mois de juin. Nous travaillons sur quelques pistes pour améliorer le confort des enfants en période estivale :

- la pose de film solaire et film miroir sur le vitrage (la surface de vitrage est très importante dans notre école), avec comme avantages la diminution de l'éblouissement, la protection anti-UV, la préservation de l'intimité

(rez-de-chaussée), tout en conservant la lumière naturelle ; mais surtout la réduction de la chaleur jusqu'à moins 10°C annoncés dans les salles. Cette solution, sans travaux lourds, est garantie de 3 à 10 ans ;

- l'investissement vers des ventilateurs de plafond : cette solution permet de réduire la température ressentie de 4°C tout en étant également économique à l'achat et à l'usage (salle de sommeil).

Nous sommes contraints de nous adapter à ces évolutions, au risque de nous trouver en situation de fermeture temporaire de notre école primaire.

# Informations communales

## Frais de fonctionnement de notre école publique, laïque, obligatoire... et gratuite.

Notre collectivité vient d'achever, en début d'année 2025, le remboursement de l'emprunt contracté pour la construction de l'école et du restaurant scolaire (emprunt de 800000€ sur 20 ans avec une annuité d'un peu moins de 60000€). Des travaux de maintenance (volet roulant, peinture, éclairage

LED, informatique, chauffage, extincteur, etc). et de contrôle de sécurité divers (incendie, VMC, etc) sont régulièrement réalisés.

La collectivité assure également l'entretien et le ménage et met des agents (ATSEM) à disposition du corps enseignant.

DÉPENSES	MONTANT
Salaires, charges salariales, assurance du personnel.....	80 836,33€
Fournitures scolaires.....	3 827,00€
Téléphone, internet.....	432,00€
Location photocopieurs maintenance ordinateurs.....	1 096,00€
Assurance bâtiments .....	1 233,00€
Electricité.....	5220,00€
Fuel .....	8 638,00€
Eau .....	738,00€
Maintenance contrôle technique (BAES Extincteurs alarme) .....	2 256,00€
Petit matériel divers (tabouret, balles) .....	199,00€
Réparation maintenance bâtiments (stores, graviers cour).....	2 384,00€
Entretien / Pharmacie / Vêtements de travail.....	1 797,00€
<b>TOTAL</b>	<b>108 656,33€</b>

**Nombre d'élèves à la rentrée**

2023/2024 : 76 dont 6 Pouillat  
2024/2025 : 71 dont 6 Pouillat  
Moyenne sur les 2 rentrées scolaires : 73,5  
**Coût de fonctionnement moyen par enfant : 1 478,31€**

À cette charge de fonctionnement, il faudrait ajouter tous les coûts portés par les différentes administrations (transports, RASED), rémunération des enseignants et des services (inspection académique, rectorat).

En collaboration avec les enseignants, l'action conduite par plusieurs intervenants musicaux (Aline et Didier Joannon et François Puthet) est très appréciée. Un travail remarquable est effectué par cette sensibilisation musicale dont bénéficient tous les enfants de l'école. Cette action est financée par Grand Bourg Agglomération (GBA).

### Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est un dispositif ressources de l'Education Nationale dont la mission est l'aide aux élèves en difficulté de la petite section au CM2. Les professionnels du RASED contribuent en liaison avec les parents et les enseignants à réduire les difficultés éprouvées par les élèves dans l'apprentissage ou l'adaptation à l'école. Il a également pour mission d'aider l'école à accueillir les enfants en situation de handicap.

L'équipe est composée d'un psychologue de l'éducation et d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique.

Rattachée à la circonscription de Poncin, elle intervient exclusivement sur le secteur qui rassemble les communes de Ceyzériat, Drom, Jasseron, Journans, Nivigne et Suran, Revonnas Simandre-sur-Suran, les communes membres du Sivos.

Elle est basée dans les locaux de la commune de Villereversure, au 91 route de Corent, qui assure la mise à disposition et l'entretien des locaux. Un budget est également constitué pour le financement des frais de fonctionnement.

Les communes partenaires participent financièrement au fonctionnement de ce service au prorata du nombre d'élèves scolarisés.

# Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre commune, c'est avant tout une vraie équipe animée par le désir profond de se rendre utile pour ses habitants.

C'est un choix fort de notre municipalité. En effet, alors que la loi "NOTRe" ne l'impose plus pour les communes de moins de 1500 habitants, nous avons tenu à conserver cette commission, la considérant essentielle pour maintenir le lien social et la solidarité qui nous sont chers.

## Une présence concrète à vos côtés

Pour répondre à vos questions, vous orienter dans vos démarches ou étudier vos demandes, la commission d'action sociale assure **une permanence tous les premiers samedis du mois, de 9h à 11h, à la mairie**.

Cette année encore, ces permanences ont permis d'aider et d'accompagner de nombreux administrés. Son rôle est large et s'adapte aux besoins de tous les âges.

- **Pour nos jeunes** : l'aide aux devoirs, destinée aux enfants du primaire au collège, a été mise en place et se déroule durant toute l'année scolaire. Une session de "remise en route" est également organisée juste avant la rentrée pour repartir du bon pied. Des "coups de pouce" financiers peuvent aussi être accordés pour aider les familles lors des vacances ou des voyages scolaires.

- **Pour tous les habitants** : le CCAS peut attribuer des aides financières ponctuelles pour faire face à une difficulté passagère. La responsable de la commission assure également un lien indispensable entre les administrés et l'assistante sociale de secteur, facilitant ainsi vos démarches.

- **Pour les plus fragiles** : la commission est garante de la mise à jour du registre des personnes vulnérables, un outil essentiel pour veiller sur nos concitoyens les plus isolés.



- **Pour le devoir de mémoire et la solidarité** : le CCAS participe activement à la vie civique, en organisant la vente du Bleuet de France lors des cérémonies de commémoration, et s'associe à des élans de générosité comme l'action "Boîtes à chaussures" pour Noël.

## Un moment fort : le repas de nos aînés

Le CCAS, c'est aussi l'organisation de notre traditionnel et convivial repas des aînés. Cette année, il s'est tenu le 30 novembre dernier. Nos anciens ont pu se régaler avec l'excellent repas préparé par "Le Revermontais".

Ce moment de partage a été agrémenté par l'intervention passionnante de M. Saïz, apiculteur sur la commune. Fait notable qui illustre bien le lien entre les générations : ce même apiculteur intervient également auprès des enfants de notre école primaire dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

L'équipe du CCAS  
est à votre écoute.  
N'hésitez pas à venir  
les rencontrer lors des  
permanences.

Virginie Meuzy



# Informations communales

## Mur d'enceinte du réservoir d'eau de Chavannes

Le mur de soutien et d'enceinte du réservoir d'eau de Chavannes était détérioré, la végétation fragilisait les pierres. Il s'agit d'un bien d'une valeur patrimoniale pour la commune mais aussi une réserve incendie pour le secteur.



Il convenait de faire procéder à des travaux de reprise et de remise en état du mur. L'entreprise Calis Rénovation a réalisé la reprise de pierres et remontage du mur couvertine avec pierres existantes pour un montant de 8 772.60 €.



### BRÈVE

#### La DNC, une nouvelle maladie

La DNC, une nouvelle maladie (endémique des pays chauds Maghreb) vient d'apparaître chez nous.

La **dermatose nodulaire contagieuse (DNC)** des bovins est une maladie virale fortement préjudiciable à la santé des bovins, qui conduit à des pertes de production importantes jusqu'à la mort d'une partie des animaux du cheptel infecté. Cette maladie est transmise d'un animal à l'autre, principalement par la piqûre d'insectes hématophages (mouches, piqueuses ou taons). La DNC n'est pas transmissible à l'homme, ni par contact avec des bovins infectés, ni par la consommation de produits issus de bovins infectés (lait, viande, abats), ni par piqûres d'insectes vecteurs.

À la date de rédaction de cet article, 78 foyers ont été détectés en France, principalement en Savoie (32), Haute-Savoie (44) et dans l'Ain (2).

Les moyens de lutte consistent à l'abattage de tous les bovins dans les foyers déclarés, l'interdiction des mouvements de bovin au sein des zones réglementées (50 km autour d'un foyer déclaré) et la vaccination, prise en charge par l'État.

Depuis le 8 septembre, notre commune se situe dans la zone réglementée, ce qui engendre des difficultés dans les élevages bovins, avec interdiction d'épandage des lisiers ou fumier et l'interdiction des mouvements d'animaux.



Dans le même registre, un cygne a été diagnostiqué positif à la grippe aviaire le 13 octobre 2025 dans une commune limitrophe de l'Ain.

Face à ce risque épizootique de l'Influenza aviaire hautement pathogène, et dans le but de limiter sa diffusion, il faut enfermer les oiseaux, poules et autres volatiles, et déclarer tout oiseau mort, et surtout ne pas le toucher.

# Lutte contre les frelons asiatiques

Le frelon asiatique apparu en France en 2004 et dans l'Ain en 2015, est une espèce envahissante. Le frelon asiatique est un danger tant pour la biodiversité, (préddation d'insectes et en particulier d'abeilles), que pour la sécurité publique.

Chaque année, le nombre de nids augmente et le groupement défense sanitaire de l'Ain (GDS01) coordonne et assure la lutte contre le frelon asiatique.

Cette lutte est du ressort des professionnels et des collectivités, (convention GDS et commune validée par le Conseil municipal du 19 février 2025). Le GDS veut promouvoir le piégeage massif des fondatrices au printemps afin d'éliminer le maximum de reines. Et donc limiter le nombre de nids.

**Jean-Paul Grisard** a accepté d'être référent sur notre commune afin de coordonner l'action de piégeage (par conventionnement commune GDS), de s'entourer de l'aide nécessaire (habitants, agents, apiculteurs...) de décider de l'emplacement des pièges et d'organiser le suivi des pièges et le renouvellement des appâts.

Les pièges mis à disposition par le GDS01 sont sélectifs et sont répartis à proximité des anciens nids découverts après le 1<sup>er</sup> octobre et non détruits.

Les appâts sont sucrés de type : 1/3 de bière, 1/3 de sirop de fruits rouges, 1/3 de vin blanc ou rouge. NB : le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères.



Ce piégeage de printemps doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.

**Un grand merci à Jean-Paul et aux bénévoles qui l'accompagnent dans cette mission.**

**Vous pouvez effectuer vos signalements sur le site : [www.fretonsasiatiques.fr](http://www.fretonsasiatiques.fr) ou, à défaut, à la mairie.**



**En effet, il est important de signaler les nids afin d'obtenir des pièges mis à disposition de la commune par le GDS01.**

## Brûlage à l'air libre de végétaux

### Le brûlage à l'air libre ou en incinérateur individuel des végétaux est interdit.

Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte (ou méthanisés sur la parcelle).

Des cas dérogatoires particuliers peuvent être demandés s'agissant de végétaux exotiques, envahissants ou nuisibles à la santé humaine ou feu dans un cadre de loisirs (feu de la Saint-Jean par exemple).

**Le brûlage à l'air libre de ligneux ou semi-ligneux (branchages, chantiers d'exploitation forestière ou entretien de haies bocagères, bosquets...) est autorisé sous conditions, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin :**

- distance supérieure à 150 mètres d'un espace sensible (habitation, plantation, forêt, route...),
- pas de pollution atmosphérique annoncée,

- vent inférieur ou égal à 40 km/H,
- résidus à brûler secs,
- pas de déchets tels que plastique, caoutchouc, bois traité ,
- informer la mairie de la date et du lieu de brûlage,
- dispositif d'extinction prévu et éventuellement prévenir le SDIS,
- allumage après 9 h, sous surveillance permanente et noyée en fin de journée (recouvrement par de la terre interdit) ,
- fractionnement du volume à brûler pour rester maître du feu,
- les déchets brûlés ne devront pas dépasser 3 mètres de diamètre et 1,5 mètre de haut.

# Informations communales

## Traversée de Chavannes

**Les travaux attendus pour la sécurisation et la requalification de la traversée Nord-Sud du bourg de Chavannes sont en cours lorsque nous rédigeons ce bulletin.**

**Des travaux de sécurisation pour contraindre la vitesse des automobilistes avec la réalisation de deux nouveaux plateaux surélevés, croisement route de Rosy et croisement à proximité des commerces, et avec la construction d'une écluse, passage prioritaire au droit de l'abribus central et l'édition de deux quais bus de chaque côté de la chaussée.**

Ces travaux seront complétés par la réhabilitation des trottoirs, principalement en partie centrale, de la grande rue. Du nord au sud, un cheminement continu à l'ouest de la route départementale répondra aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Ensuite, interviendra la réfection complète de la couche de roulement entre les deux panneaux d'agglomération. Ces travaux vont évidemment procurer des gênes et des nuisances que nous essayons de limiter au maximum. Nous comptons sur votre patience et votre indulgence.

L'aménagement de la place des Deux Tours, située en face des commerces, et la requalification de la place de la mairie, interviendront à la suite des travaux de voirie.

L'ensemble de ces travaux est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF), dont

les prescriptions ont lourdement enrichi notre projet (bordures de trottoirs en imitation pierre, revêtements qualitatifs de couleur, refus de stationnement sur place mairie au droit de la RD : coût supplémentaire de 60000€). Nous interviendrons via une convention sur le parking des commerces appartenant à un propriétaire privé.

Nous sommes attentifs à la problématique du stationnement en créant de nouveaux emplacements à proximité du parking de l'école et en pérennisant le parking vers l'abribus à proximité des locaux techniques.

Viendra ensuite le temps de la mise en place d'une nouvelle signalétique. Nous envisageons, par ailleurs de modifier le régime de priorité en plaçant l'ensemble de la traversée en priorité à droite et d'imposer une limitation de 30 km/h sur l'ensemble de la traversée.



Les vieilles pierres des bordures des trottoirs ont été récupérées et conservées.



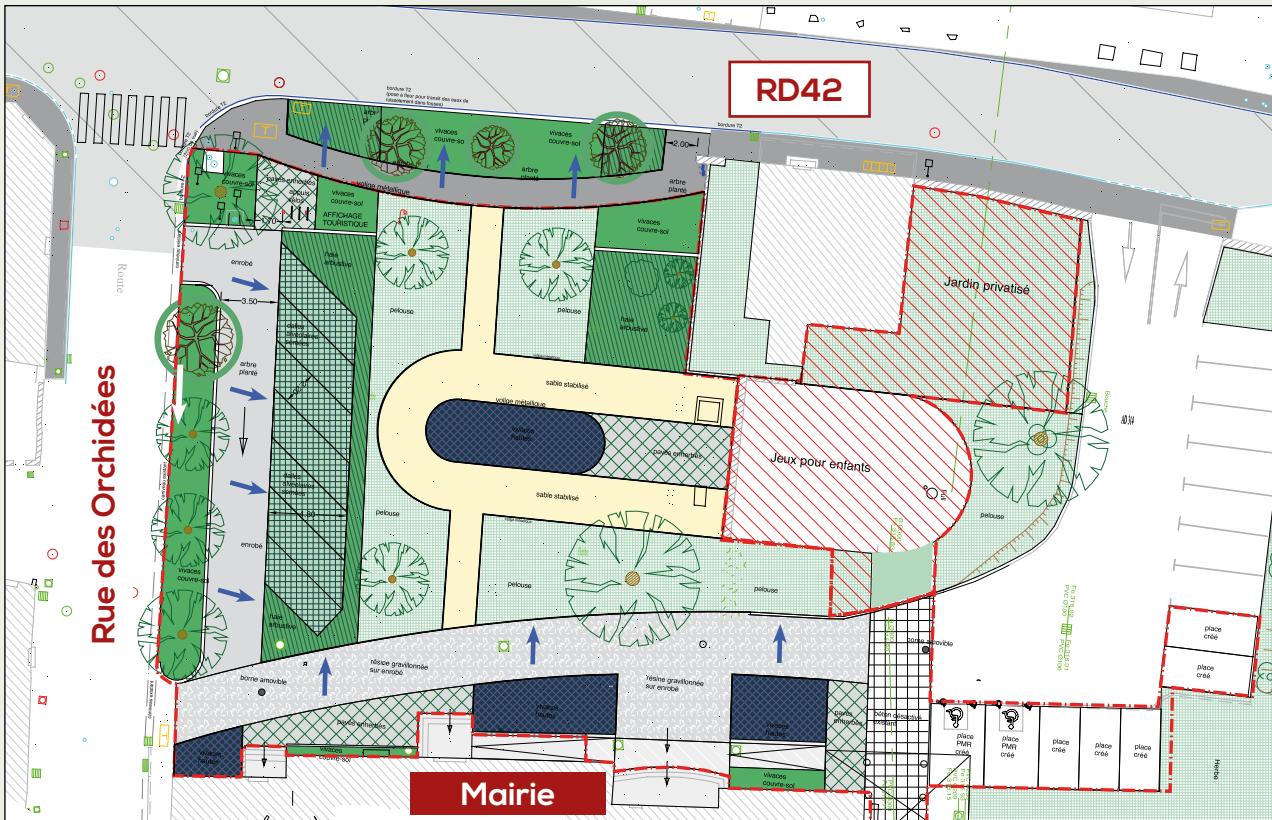
## Plan prévisionnel de financement du projet

Emplois	Montant HT	Ressources	Montant HT
Travaux.....	850 000 €	Autofinancement.....	484 424 €
Autres (signalétique, mobilier urbain...) .....	20 000 €	Subventions Conseil Départemental .....	266 576 €
Espaces publics.....	210 000 €	Prêt Crédit Agricole.....	400 000 €
Etudes (maîtrise d'oeuvre) .....	36 000 €	<b>Total des ressources .....</b>	<b>1151 000 €</b>
Désimperméabilisation, végétalisation.....	35 000 €		
<b>Coût total du projet .....</b>	<b>1151 000 €</b>		

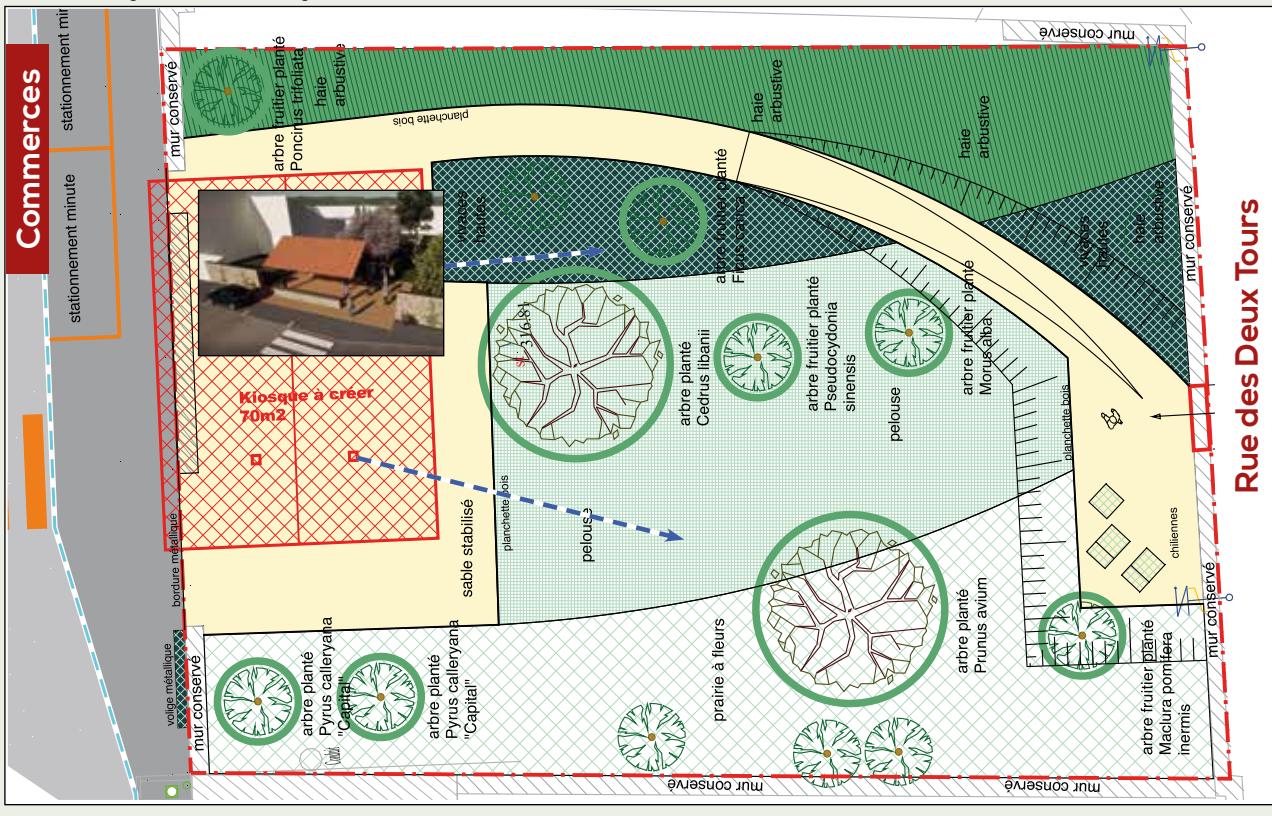
Bernard Prin

# Projet d'aménagement des espaces publics

## **Plan projet pour la place de la mairie :**



## **Plan projet du futur jardin public en face des commerces :**



# Patrimoine

## La maison Baillat

### La Maison Baillat : éclat de Renaissance à Chavannes-sur-Suran

"À l'entrée du bourg, le long de l'ancienne voie romaine, une demeure de pierre se dresse avec la sérénité de ceux qui ont vu passer les siècles. C'est la Maison Baillat, joyau de la Renaissance rurale bâtie en 1581, lorsque Chavannes était encore un village fortifié vibrant au rythme des foires et des passages entre Bresse et Comté.

On raconte qu'elle fut la résidence de la famille Arrestel, notables du lieu, que les habitants appelaient avec respect "les Bourguignons". Sa façade, élégante et sévère, abrite une galerie à deux arcades où résonnaient autrefois les pas des serviteurs et le murmure des conversations familiales. Sous cette galerie, un puits profond livrait à la maison l'eau claire du Suran.

Les guerres, les révolutions, les hivers rudes ont passé – mais la pierre, taillée avec patience au XVI<sup>e</sup> siècle, a tenu bon. En 1947, la République a reconnu cette fidélité à l'histoire : la maison a été inscrite à l'inventaire des Monuments historiques, pour ses façades et toitures sur la cour, sa galerie et son puits, témoins précieux d'une architecture à la fois robuste et raffinée.

Propriété privée aujourd'hui, elle veille toujours sur le village, silhouette noble entre ciel et terre. À la tombée du jour, lorsque la lumière caresse les pierres dorées, on croirait presque entendre encore la rumeur d'une autre époque, celle où la Maison Baillat était le cœur battant d'un Chavannes plein de vie et de secrets."

Florian Guy



**Florian Guy est né à Bourg-en-Bresse et a grandi à Villereversure, où son père tenait le bar de la gare "Chez Guy", aujourd'hui devenu une boulangerie. Enfant du pays, il reste très attaché au Revermont et à la Petite Montagne, même après avoir suivi ses parents dans le Pays de Gex puis s'être installé à Genève, où il travaille dans l'horlogerie. Depuis 2015, il est propriétaire de la maison Baillat et garde à cœur de restituer au village la vue sur cette demeure, partie intégrante de l'histoire de Chavannes.**



Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les guerres de religion sévissent en France et des troupes allemandes protestantes traversent la Franche-Comté en 1568, 1569 et 1576 pour venir en aide aux protestants français conduits par le prince de Condé.

Mais ce qui restera gravé dans la mémoire des habitants de Chavannes, ce sont les passages répétés des troupes espagnoles qui arrivent du duché de Milan (alors possession espagnole), et se rendent au Pays Bas (guerre de religion entre la très catholique couronne d'Espagne contre les provinces hollandaises du nord converties au calvinisme jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, guerre de 80 an ; par exemple en 1567 : 8 785 fantassins, 12 000 cavaliers).



# Patrimoine

C'est à cette époque (1587) que le seigneur de Rosy, Claude Arrestel, fait construire une nouvelle maison forte tout près de Chavannes, la maison Baillat, qui fut depuis la résidence des seigneurs successifs de Rosy, les Meyriat et de Menthon ; ce château (ou plutôt cette maison forte) fut le fief des familles Chalon d'Arlay, Prince d'Orange, originaire de la famille royale de Hollande.

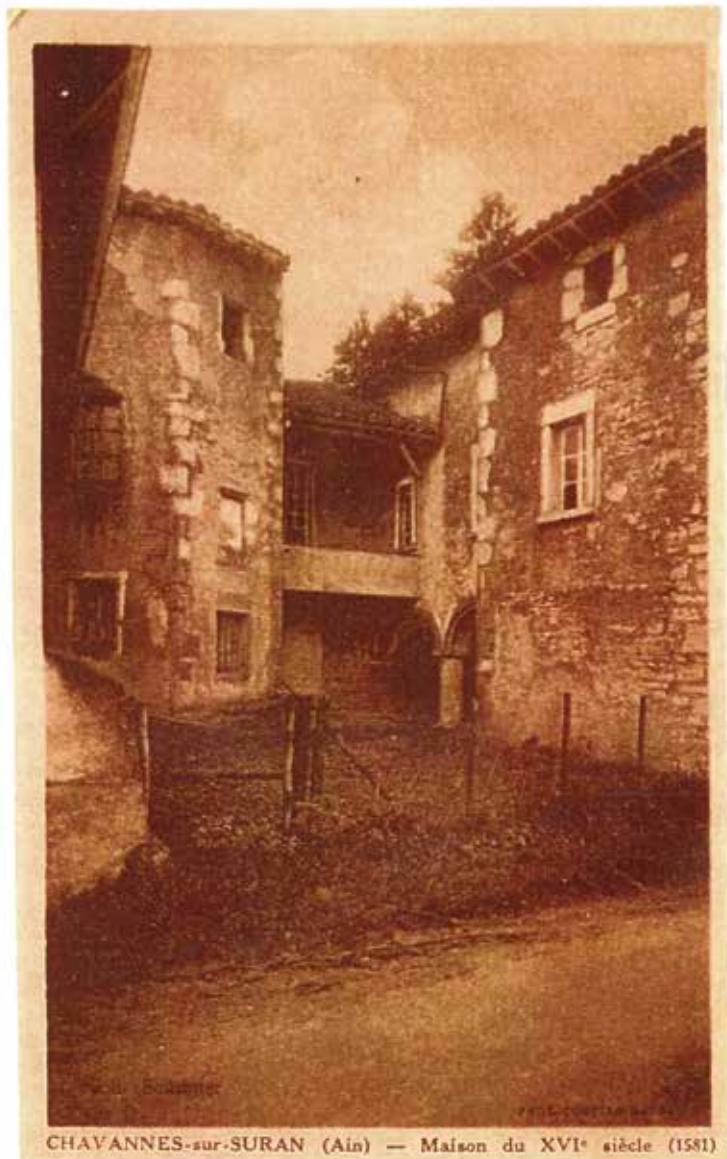
**L'édifice est tombé en ruines dans les années 1900, a vu une première restauration en 1967 et une seconde en 1990-1991.**

Alors propriété de la famille Baillat, ce bâtiment est inscrit depuis juillet 1947 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques pour les façades et toitures sur la cour bordant la route (RD42), la galerie et le puits de la maison du XVI<sup>e</sup> siècle sise à Chavannes sur Suran.

**Texte de Paul Cattin**



Etat de l'édifice avant la restauration de 1967.



CHAVANNES-sur-SURAN (Ain) — Maison du XVI<sup>e</sup> siècle (1581)



Pendant les travaux de 1990-1991.



Après les travaux de 1990-1991.

## Le domaine de Rosy

**C'est au XV<sup>e</sup> siècle que fut bâti le Château de Rosy, maison forte bâtie pour la défense. Il a ensuite été entièrement reconstruit au XIX<sup>e</sup> siècle mais les tours et la chapelle du VI<sup>e</sup> siècle demeurent des vestiges de son passé militaire.**



C'est en 2000 qu'il est racheté par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain pour en faire un site de formation.

Depuis, ce sont des milliers de chasseurs qui y ont été formés : examen au permis de chasser, piégeage, chasse à l'arc, responsable de battue, etc...

En plus de ces formations, des journées d'animations à la nature, des réunions et des moments de vie s'y sont déroulés. Il s'agit d'un lieu central pour plusieurs associations de la chasse aindinoise.

En effet, outre les logements, il y a également une salle de réunion, un hangar pour accueillir un grand nombre de personnes, une maison aménagée en bureau pour l'examen du permis de chasser, et surtout un parcours du permis de chasser avec toutes les infrastructures nécessaires ainsi qu'un atelier de tir pour la formation à la sécurité.

Bien que le site ne soit certainement pas exploité à sa juste valeur pour des raisons principalement financières, le fait de le maintenir vivant et entretenu nous tient à cœur. En sus des travaux d'entretien des espaces verts, nous avons réhabilité une grange qui menaçait de s'effondrer, et qui accueille régulièrement des évènements y compris des repas d'associations, réhabilité certains bâtiments, et fait de nombreux travaux d'entretien. Nous sommes également en train de refaire tout le réseau d'assainissement. Et surtout, notre parcours du permis de chasser a été réadapté aux standards de formations pour une plus grande efficacité et une exigence inégalée.

Le défaut principal du site révèle dans sa difficulté d'accès mais c'est aussi ce qui le préserve.

Ce site d'exception, en plus d'être un instrument de formation d'une efficacité redoutable que beaucoup de Fédérations nous envient est aussi constitué de nombreux hectares de forêts. Il est resté dans son écrin de verdure, véritable richesse en matière de biodiversité et plus particulièrement de faune sauvage (lynx, chamois, chevreuils, sangliers, bécasses, chat forestier, etc). Au printemps c'est le son des passereaux qui passionnent les ornithologues de passage.

Dans ce cadre, nous avons évidemment des relations privilégiées avec la mairie puisque des chemins de randonnées communaux desservent le site, ou encore avec la société de chasse voisine avec laquelle nous avons des accords de territoires pour des raisons de gestion cynégétique et de sécurité.

Mais surtout, ce site est devenu un symbole de la chasse aindinoise que nombre de chasseurs connaissent ! Il est un symbole tant de tradition par son esthétisme que de modernité par son usage.

**Fédération départementale des Chasseurs de l'Ain**

Photos © Jules de Montgolfier



# Dossier

«

**Nous allons vous conter  
l'histoire du Comté  
qui a compté dans notre histoire.**

»

**Commençons la promenade historique par une devinette :  
quel est l'âge exact du comté ?**

**Deux réponses au choix :**

- Au moins 2000 ans**
- Quelques décennies seulement**

Quelle que soit votre réponse, vous avez gagné ! Le nom de "comté" est récent. Il a été définitivement adopté à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Auparavant, il s'appelait fromage des Séquanes, fromage de garde, vachelin (puis vacherin), ou encore gruyère de comté.

La production de ce fromage, elle, est très ancienne. Les premières indications datent de plus de 2000 ans : on sait qu'il plaît, mais on n'a pas de description. Il est apprécié à Rome, Jules César en parle, il est question d'un fromage de garde de la Gaule, de la Séquanie, anciennement la Franche-Comté.

**C'est la rudesse des longs hivers du massif jurassien qui, dès le Moyen Âge, commanda aux hommes de transformer le lait en un fromage "de garde", appelé alors vachelin, puis vacherin. Seuls des fromages de grande taille et à pâte pressée cuite permettaient une conservation susceptible de répondre aux besoins d'une famille entière pendant toute la saison froide.**

**1264 :**

**L'année où l'on trouve la première trace écrite de "fructeries"**

Ces grandes meules nécessitant beaucoup de lait (400 litres en moyenne), les fermiers s'unissaient en coopérative et apportaient leur production à la "fructerie", appelée aujourd'hui fruitière (ils faisaient fructifier leur apport individuel).

Pour ce qui est des valeurs de solidarité et de partage, on peut dire que le Comté n'a pas pris une ride. Fort

de sa spécificité, de sa valeur culturelle et de son importance économique pour sa région, le Comté fut, en 1958, l'un des premiers fromages à se voir attribuer une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), puis l'un des premiers à recevoir l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) européenne en 1996.

**1986 :**

**Ne lappelez plus "gruyère"**

La dénomination Gruyère de Comté est abandonnée au profit du mot Comté.

**2015 :**

**Le CIGC change de statut**

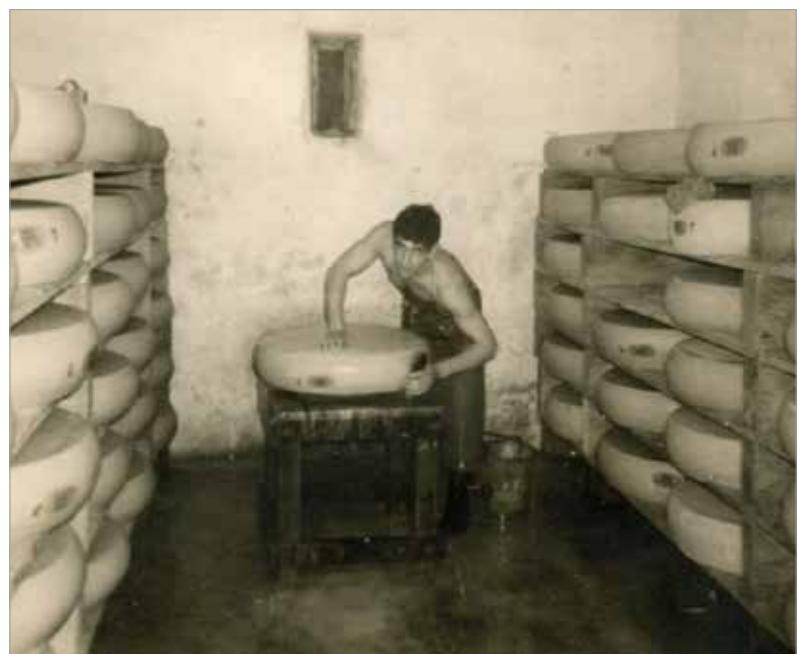
**Il devient le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté.**

Le nouveau cahier des charges de l'AOP Comté est publié.

Les routes du Comté sont reconnues "Destination Touristique Européenne d'Excellence".

**2021 :**

**Ouverture de la nouvelle Maison du Comté à Poligny.**



## La fruitière

La **fruitière**, c'est l'association de plusieurs producteurs de lait qui se regroupent pour produire un fromage dont la fabrication nécessite beaucoup de lait que les vaches d'un seul éleveur ne peuvent fournir ; ce fromage est le plus souvent du gruyère, mais il existe aussi des fruitières à bleu et des fruitières mixtes. Ces pains ou ces meules de gruyère ont l'avantage de se conserver longtemps et surtout de se vendre à bon prix sur les marchés urbains, dans les ports et même parfois dans les pays étrangers. Grâce à la fruitière, le petit agriculteur qui n'élève que 2 ou 3 vaches dans son étable peut participer à cette économie marchande ouverte vers l'extérieur : lorsque son "tour" arrive, il devient propriétaire du fromage dont la vente lui procurera de l'argent frais.

En 1850, un journal agricole disait au sujet de la formation des fruitières : "elle a d'abord amené l'augmentation du bétail, puis une alimentation plus abondante et des soins hygiéniques mieux entendus pour favoriser une plus grande sécrétion de lait et de meilleure qualité".

**La prise de conscience de l'intérêt des fromageries fait que dans notre vallée, les fromageries se créent : Chavannes (1846), Germagnat (1847), Simandre (1848), Villereversure (1849), Dhuys (1884).**

Mais à partir de 1950, les fruitières de nos villages connaissent une crise profonde. Trop nombreuses, collectant trop peu de lait, elles utilisent souvent un matériel ancien et peu productif. Le recrutement des fromagers est de plus en plus difficile, les jeunes trouvant le métier très pénible et peu intéressant dans une petite fromagerie. Elles subissent enfin la concurrence des grosses laiteries disposant d'un matériel moderne et plus performant. Les petites fruitières ferment les unes après les autres au profit de plus grosses structures qui ramassent le lait en



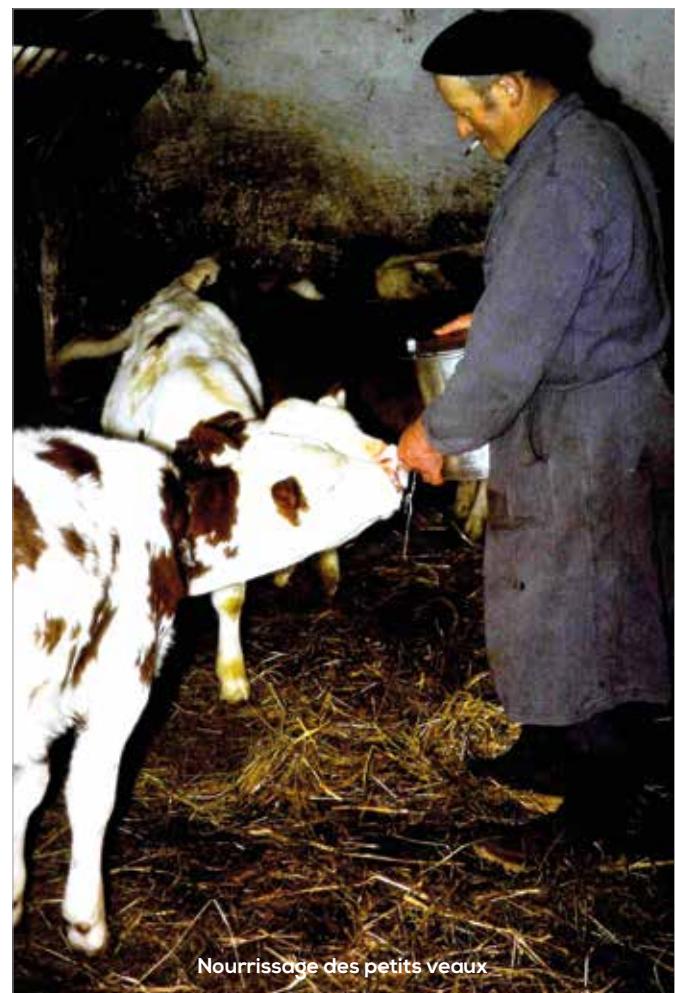
camion citerne directement chez les cultivateurs qui le conservent dans des "tanks réfrigérés".

Un certain nombre de cultivateurs de notre vallée sont passés à la production de lait pour fabriquer le Comté. Cette production est très exigeante mais sa rémunération est motivante. Entre autres, la nourriture des vaches avec de l'ensilage est interdite. Les producteurs de Comté doivent se trouver dans un rayon de 25 km autour de la fromagerie, cela fait partie du cahier des charges du Comté.

Dans la filière du Comté, il y a une très bonne discussion et une très bonne entente entre le producteur, le fromager et l'affineur. Chacun sait qu'il faut que l'autre existe pour exister lui-même.

Nous avons la chance, dans notre vallée du Suran, d'avoir le choix entre plusieurs fromageries qui nous permettent de déguster des produits de qualité.

**Article inspiré du livre de A. Abbiateci  
"Histoire des fruitières du Revermont"**



Nourrissage des petits veaux

## La fromagerie de Chavannes sur Suran (1846-1980)

La "fruitière" se crée en 1846, lorsqu'un jeune fromager, Louis Jannaud, en provenance de la région de Voiteur dans le Jura, se présente pour offrir ses services. C'est une aubaine pour les cultivateurs locaux car à son âge, il n'a que 18 ans, il a déjà de l'expérience. Il restera à Chavannes jusqu'en 1853, très apprécié dans son travail ; et avant de partir, il formera son successeur.

Le mot **fruitière** englobe en fait un ensemble de paysans qui mettent leur lait en commun pour faire un fromage. Ils n'ont pas de bâtiment, le fromager se déplace chez le propriétaire sélectionné avec son matériel. La sélection se fait par la quantité de lait apportée et qui est notée sur un "**petit carnet**". Le sélectionné du jour reçoit le lait de tous ces collègues, il doit proposer un endroit propre pour fabriquer le fromage. "Dans certaines fermes, on débarrassait la pièce principale pour pouvoir installer le chaudron". Il doit accueillir le fromager avec tout son matériel, c'est lui qui fournit le bois pour chauffer le chaudron et tout ce dont le fromager a besoin et il reste à sa disposition toute la journée. En contrepartie le fromage est à lui, il peut le vendre s'il le désire. Le travail de fromager est extrêmement dur physiquement. En hiver, les paysans n'ayant que 2 ou 3 vaches gardent le lait pour les besoins de leur famille, et la fabrication des fromages s'arrête. Le fromager doit se trouver une occupation. Louis Jannaud, le fromager de la première heure,

confectionne et vend des sabots.

En 1881 il est décidé de construire un chalet pour éviter de se déplacer chez les producteurs. La société adopte un règlement écrit avec 24 articles. L'organisation des fruitières va évoluer entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle. D'association de prêt de lait réciproque qu'elle était, la fruitière devient une coopérative de production et de vente du fromage. Le traditionnel système du "petit carnet" est remplacé par celui du "**grand carnet**". Avec le "petit carnet" la fruitière n'était qu'une association de fabrication du fromage : chaque pain fabriqué devenait la propriété individuelle de celui qui "avait le tour", il pouvait le vendre à son gré. Avec le système du "grand carnet", la fruitière devient association de production et de vente, les fromages ne sont plus propriété individuelle, ils appartiennent à la société et sont vendus en son nom par le président, assisté du conseil de gérance. Leur valeur est répartie au prorata du lait fourni par les membres de la fruitière. La plupart des fruitières du Revermont deviennent des coopératives civiles de fromagerie. Le fromager, qui travaille désormais dans un local spécialisé construit avec l'argent et grâce au travail des adhérents de la fruitière, devient un employé salarié. Un contrat définit ses charges et sa rémunération.

**La Société Coopérative Agricole de Chavannes sur Suran est née.**



# Les fruitières de nos villages

La société Coopérative Agricole de Fromagerie de Chavannes sur Suran a été constituée dans sa forme juridique la plus récente par acte sous seing privé en date du 25 décembre 1950, même s'il existait déjà auparavant une fromagerie sur le territoire de la commune.

Jusqu'en 1978, la fromagerie fabriquait de l'Emmental, ce n'est qu'à partir de cette date que la coopérative s'est mise à la fabrication du Comté plus rémunérateur pour les sociétaires.

Les meules étaient conservées un mois en cave avant expédition chez l'affineur la Société Reybier. Ce sont les sociétaires coopérateurs qui venaient peser les meules avant chaque expédition. Cela donnait lieu à un rassemblement des sociétaires ce qui leur permettait d'évoquer le fonctionnement de l'atelier de production avec le fromager, avant de terminer cela par un solide casse-croûte.

Comme dans bien des communes, une porcherie était jointe à la fromagerie qui vendait le petit lait (lactosérum) à la société exploitant la porcherie, cette vente couvrait la location des bâtiments dont était redevable l'exploitant de la porcherie.

Les sociétaires avaient à leur charge la vidange régulière des fosses à lisier.

À cette époque, la coopérative comptait 15 sociétaires répartis sur les communes de Chavannes et Germagnat pour une production annuelle de 1,630

millions de litres de lait.

Le 27 octobre 1980, la dissolution de la coopérative a été actée par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire.

Là aussi, c'est une question de revenu qui a conduit à cette dissolution. En effet, en rejoignant des coopératives ne fabriquant pas du Comté, comme "La Centrale" à Bourg en Bresse, les exploitants pouvaient nourrir leurs vaches laitières avec du maïs à ensilage, permettant d'augmenter leur production et rémunération puisque le prix du litre de lait était mieux payé que par les coopératives produisant du Comté.

La dissolution de la coopérative étant actée, la commune de Chavannes sur Suran, par délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 1981, s'est portée acquéreuse du tènement immobilier pour la somme de 280 000 Francs.

L'atelier de fabrication, auquel était joint la maison où résidait le fromager et sa famille, a été transformée, par la commune, en salle polyvalente inaugurée en 1983 et rénovée en 2019.

Les bâtiments de l'ancienne porcherie ont été détruits, permettant par la suite la création du terrain de camping inauguré en 1989.

## Entretien avec Michel Goy, dernier président

### Témoignage de Michel Goy, dernier président de la fromagerie de Chavannes

Avant la modernisation du monde agricole et la mise en place du refroidissement par les "tanks à lait", chaque hameau était muni d'un pèse lait. Il s'agissait d'un petit local équipé d'une balance suspendue pour peser le lait des producteurs. Ces derniers amenaient leur produit après chaque traite, en général dans des bouilles à lait sur une petite charrette.

Chacun versait son lait dans les bidons du pèse lait à l'aide d'un "couloir", afin de filtrer les impuretés, et répertoriaient le poids sur un carnet pour être rémunéré à la fin du mois par la fromagerie. Ensuite, le laitier passait pour ramener le tout à la fromagerie, pour le stocker avant la transformation le lendemain matin.

Le soir à Chavuissiat, il était coutume que les femmes rejoignent leur mari au pèse lait après le passage du laitier. À cette occasion, se déroulait un moment de partage des nouvelles de la journée. Chacun commentait ce qu'il avait vu ou entendu et les ragots allaient bon train. Ces

conversations pouvaient durer assez tard dans la soirée, surtout l'été, et souvent jusqu'à 22 heures. Les enfants en profitaient pour jouer ensemble et s'en retournaient sur la charrette. Avec du recul, il est certain que ce rendez-vous constitue l'ancêtre du téléphone et des réseaux sociaux, avec une certaine simplicité contrairement à aujourd'hui.

Chaque année, le conseil d'administration organisait un banquet où les sociétaires étaient heureux de partager un moment convivial, en oubliant le travail le temps d'un repas. Cette rencontre s'accompagnait d'anecdotes et de chansons paillardes. Parfois, le vin échauffait les esprits et ravivait de vieilles histoires de famille.

Cette rencontre annuelle était clôturée par l'interprétation favorite de Georges Gaillard, qui chantait "Les Prunes". Son refrain "Zon, zon, zon, Lisette, ma Lison !" et sa métaphore sur les prunes ne manquait jamais de faire rire l'assemblée.

## *Règlement de la fromagerie de Chavannes sur Suran en 1881*

### *Article 1<sup>e</sup>*

*La gestion de la fromagerie est confiée à une commission de 7 membres élus par les sociétaires à la fin de chaque année pour l'année suivante.*

### *Article 2*

*Toute personne voulant faire partie de la société devra en faire la déclaration au Président. Cette déclaration est une seule livraison faites assujettiront le déclarant aux prescriptions du règlement.*

### *Article 3*

*Une fois engagé dans la société on devra y fournir son lait jusqu'à la dissolution annuelle qui sera faite par la commission sauf en cas de vente ou perte de vache.*

### *Article 4*

*Chaque assuré apportera son lait à l'heure fixée par la Commission à l'exception des deux jours précédant la fête Patronale.*

### *Article 5*

*Le lait sera apporté dans des vases bien propres sous peine de le voir refuser par le fromager.*

### *Article 6*

*Le lait de chèvre sera admis à la fromagerie et chaque associé pourra garder le lait qui lui sera nécessaire pour son ménage sans pouvoir en vendre ni en disposer autrement.*

### *Article 7*

*Celui des associés qui enfreindraient les articles 3, 4, 5 et 6 seraient passibles d'une amende de 6 à 10 francs*

### *Article 8*

*Chaque associé devra apporter son lait pur et sans soustraction de crème sous peine d'une amende de 10 à 20 francs*

### *Article 9*

*Le fromager et le président seront munis chacun d'un galactomètre pour s'assurer de la qualité du lait.*

### *Article 10*

*Le fromager pesera le lait quand il jugera à propos et s'il en a quelques soupçons il en avertira la commission qui éprouverait le lait soupçonné. Puis à l'heure du traitement viendraient 2 délégués pour faire traire en leur présence la vache dont le lait serait douteux, ce dernier lait peser et comparer avec le premier, si la commission acquiert la certitude que celui-ci était falsifié elle prononcera contre le délinquant au profit de la société une amende de 30 francs pour la première fois et en cas de récidive elle prononcera la confiscation du fromage et du lait appartenant au fraudeur qui pourra même être chassé de la société.*

### *Article 11*

*Les peines et amendes ne pourront être prononcées que par la majorité des membres de*

# Les fruitières de nos villages

la Commission.

## Article 12

Le lait est mesuré et pesé matin et soir par le fromager même qui annote chaque livraison individuelle sur une souche particulière dont il remet un double à chaque sociétaire.

## Article 13

À tour de rôle le sociétaire qui a la plus grande quantité de lait d'avance reçoit tous les produits de la fromagerie sauf à tenir compte ultérieurement du surplus qui lui a été fourni par les sociétaires.

## Article 14

Si deux sociétaires se trouvaient avoir la même quantité de lait ils tireraient au sort pour savoir lequel des deux doit avoir le fromage.

## Article 15

Dans le cas où il y aurait du lait en suffisance pour faire 2 ou 3 fromages le même jour il appartiendrait au même sociétaire

## Article 16

Le sociétaire qui a le tour est tenu de fournir le bois nécessaire à la cuisson du fromage, il est aussi obligé d'aider au fromager à la fabrication ainsi qu'à l'appropriation des chaudières et des vases à lait.

## Article 17

Les opérations du fromager sont sous la surveillance de la commission qui a le droit en tout temps de visiter les vaches dont le lait est soupçonné.

## Article 18

Le fromager sous l'autorité de la Commission est spécialement chargé de la police du local où se fait la fabrication, qu'il peut faire évacuer les personnes qui n'ont aucun intérêt à y être présent.

## Article 19

Un numéro d'ordre sera placé sur chaque pièce de fromage à mesure de la fabrication.

## Article 20

Le fromager tiendra le chalet et les ustensiles en bon état sous peine d'une amende de 5 à 20 francs qui lui sera infligée par la Commission, il sera responsable de l'ameublement dont il lui sera remis un double, veillera à la propreté des alentours du chalet et sera passible des réclamations qui pourront être faites à ce sujet.

## Article 21

Il n'est rien dû au fromager pour sa nourriture.

## Article 22

La vente annuelle des fromages est faite par les membres de la commission.

## Article 23

Les sociétaires sont libres de vendre du lait au prix de 20 centimes le litre et 10 centimes le demi-litre le jour qu'il sera leur tour est dans la fromagerie. Le fromager sera chargé de la vente sans aucune rétribution en se servant des mesures affectées à la fromagerie à cet effet.

## Article 24

Le présent règlement qui sera exécutoire sera signé par tous les membres de la commission il sera placardé dans l'endroit le plus apparent du chalet et il sera donné lecture et publication chaque année au commencement de la fromagerie.

Ainsi fait à Chavannes sur suran le 20 avril 1881.

Ont signé : Sirlot, Voiturier, Varéon, Jullieron, Gaillet, Grospeilier.

Pour copie conforme  
Le Maire Jullieron

## La fromagerie de Dhuys (1884-1975)

**La fruitière est créée en 1884 et réunit les sociétaires de Dhuys, Lapeyrouse et de Montmerle ainsi que les fermes de Sélignat, de l'Agnelou et des Pies.**

La fromagerie produisait à ces débuts du gruyère qui s'est appelé, par la suite, le Comté.

Aussitôt la traite faite, les paysans allaient vite porter le lait à la fruitière car, comme il n'y avait pas de système de refroidissement, le lait devait être "travaillé" tout de suite. Les tanks à lait sont arrivés à la fin des années 60. C'est aussi pour cela qu'il y avait presque une fromagerie par village. À Dhuys, les meules de Comté étaient emmenées au train à Simandre pour aller sur leur lieu de commercialisation. La fromagerie avait été visitée auparavant par des marchands privés qui venaient acheter, ou pas, la production de Comté. Plus tard, les petites fruitières se regroupèrent en coopérative pour être plus armées face aux marchands et aux affineurs.

**Pour la petite histoire, dans les années 1964-1965, la coopérative vendait son beurre près d'Aix en Provence. Ils emmenaient le ou les cartons de beurre chez un transporteur à Bourg qui les acheminait chez le client final. Mais un jour, il y a eu un problème de mauvaise livraison et pour trouver une solution à ce souci, les moyens de communication n'étant pas ceux d'aujourd'hui, il fut décidé d'aller chez le client près d'Aix en**

En 1942, il y avait environ 50 paysans qui apportaient leur lait à la coopérative de Dhuys ; en 1960 ils n'étaient plus que 15.

Dans les années 1968-1970, il fallait environ 400 litres de lait pour faire une meule de Comté, et la fromagerie en fabriquait 1200 à l'année.

Les retrouvailles à la fromagerie étaient un grand moment de convivialité, les cultivateurs discutaient entre eux, échangeaient sur certains sujets, ils se côtoyaient 2 fois par jour et les problèmes, s'il y en avait, pouvaient se régler rapidement et la vie retrouvait un cours normal.

L'arrivée de l'ensilage a permis d'augmenter la quantité de lait produite à l'hectare. Ainsi, les agriculteurs ayant des terrains labourables ont rejoint la laiterie de Bourg en Bresse, car le lait produit à base d'ensilage ne permet pas la fabrication du Comté. À partir de ce moment, les autres sociétaires ont apporté leur lait à la coopérative de Drom.

La fromagerie de Dhuys a fermé en 1975.

Le dernier fromager fut Aimé Dessax.

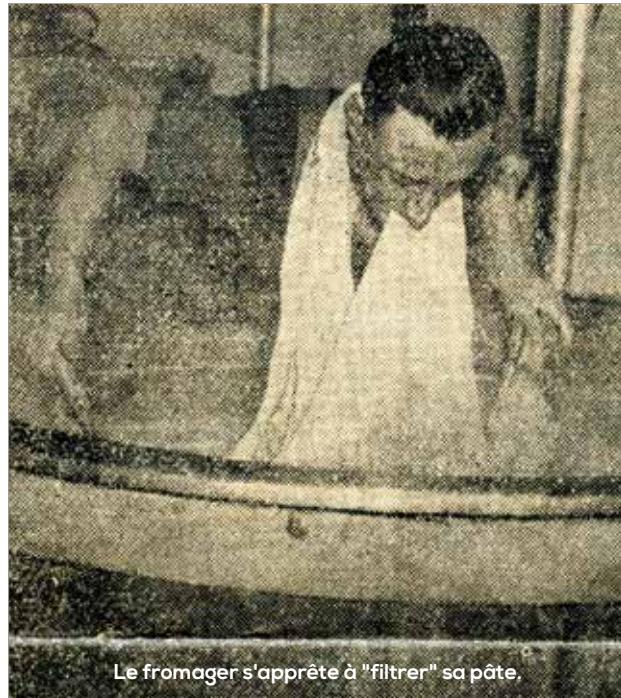
**Entretien avec André Paillard et Jean-Luc Françon**

Certaines construisirent même leur propre cave d'affinage.

La production de lait était très faible l'hiver, car les vaches mangeaient peu, le fourrage étant réservé en priorité pour les bœufs qui faisaient le travail des champs. Les vaches devaient survivre. Pour exemple, en 1942, la production moyenne de janvier d'une ferme qui possédait 2 à 3 vaches était de 5,05 litres de lait le matin, et pour le soir 5,6 litres. La moyenne de juillet était de 10,7 litres pour la traite du matin, et pour le soir 12,2 litres.

C'était à chacun son tour d'avoir le beurre qui était "écrémé" par le fromager, et celui qui avait le beurre fournissait les fagots (environ 6 fagots) pour chauffer le chaudron pour faire le fromage.

**Provence. Le président de la coopérative étant blessé, la mission fut confiée au plus jeune et au plus vieux, le plus jeune étant, à ce moment-là, André Paillard de Dhuys et le plus ancien, le vice-président, Ernest Corretel, qui était également un négociateur de talent. Ce fut une mémorable expédition, en train, aller et retour dans la journée mais... problème bien négocié et réglé.**



**Le fromager s'apprête à "filtrer" sa pâte.**

## La fromagerie de Lasserra

**Germagnat fit partie, en 1847, des premiers villages du Revermont qui ouvrirent une fruitière. La fabrication du fromage se faisait à Lasserra.**

Les paysans du village et des hameaux de Toulongeon et La Chanaz apportaient leur lait au "pèse-lait" de Germagnat, logé dans le local du four de la cure, ancien four banal situé en face du presbytère. Après pesage, la quantité fournie était inscrite sur le "carnet de fruitière" de chaque adhérent. L'un des sociétaires convoyait le fruit de la collecte vers la fruitière de Lasserra où s'effectuait la transformation en fromage façon Gruyère. La consommation restait essentiellement locale.

En 1925, le pèse-lait de la cure menaçait ruine. Le considérant en très mauvais état, la municipalité proposa soit de le démolir soit de le reconstruire. Finalement, elle le céda pour 30 Francs aux "apporteurs de lait", à eux de le réparer ou d'utiliser les matériaux "pour reconstruire un petit chalet dans un endroit mieux placé et mieux à la portée (délibération du C.M. avril 1925)". Il était dit dans la délibération qu'on pensait à une construction au centre du village. Le local fut consolidé mais onze ans plus tard, en 1936, "les apporteurs de lait" se scindèrent en deux sociétés qui réclamèrent chacune de peser leur lait au même endroit. La municipalité prit la décision de les chasser et de récupérer le local. Il faut dire qu'en 1935, une tension était apparue dans la société fromagère entre certains adhérents et le responsable Adolphe Noël. Il lui était reproché l'éviction de l'un des leurs. Il s'ensuivit une séparation entre ceux qui continuèrent à donner leur lait à la fromagerie de Lasserra et ceux qui partirent le donner à Chavannes.

En 1937, la société de fromagerie était sommée de payer la somme exigée et de récupérer les matériaux pour laisser le champ libre sous peine de procès. L'une des sociétés construisit entre 1937 et 1938 un petit chalet avec les pierres du four banal, au centre du village de Germagnat, au niveau de la deuxième fontaine, pour servir de pèse lait. L'autre société construisit un chalet sans grand caractère plus en amont. Les hameaux établirent leur chalet au carrefour des routes de La Chanaz et de Toulongeon.

Les anciens se souviennent que, dans les années 1950, Germagnat dépendait de la fruitière de Chavannes et deux fois par jour un préposé récupérait le lait pour l'emporter. Il appelait les sociétaires de la fruitière au son de la corne. Le village alors s'animait, des porteurs de lait sortant des écuries et tenant leurs seaux à bout de bras sans autre protection, se dirigeaient vers le petit chalet de pierre situé au centre du village. Après pesage, les quantités apportées étaient inscrites sur

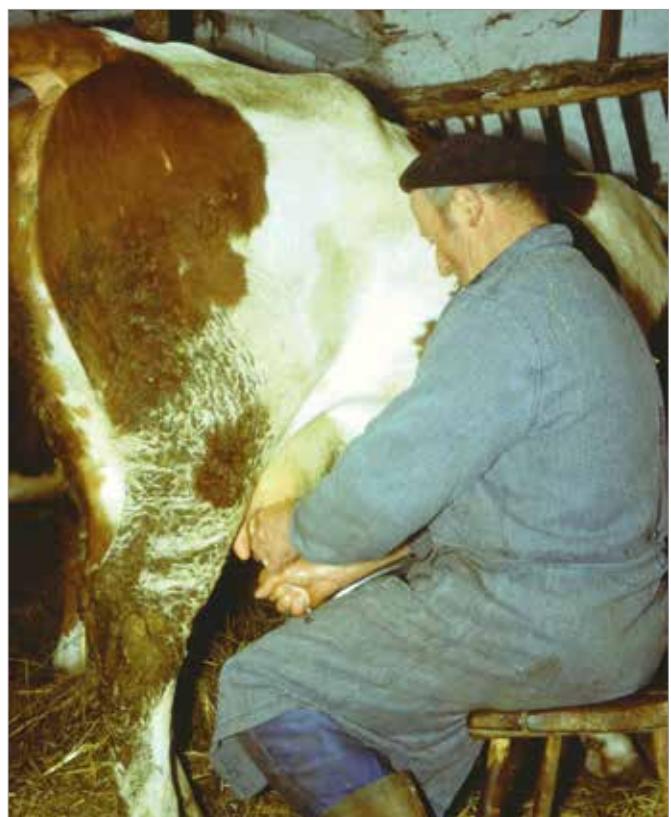
le carnet de fruitière de chaque sociétaire, carnet qui était ramassé tous les mois pour additionner les quantités produites et donner à chacun son dû. Au petit chalet, qui était situé juste derrière la fontaine, après le pesage chacun rinçait son seau, ce qui ne manquait pas, certains jours, de mettre l'ambiance entre les jeunes...

À la pesée du matin, le dernier partant lavait le sol à l'eau froide, mais le soir, un sociétaire désigné pour la semaine le lavait à l'eau chaude.

**Les gains du lait représentaient une partie importante des revenus d'une famille.**

Comme dans chaque village, ce rassemblement pour le ramassage du lait contribuait pour une bonne part à la "vie" du village. C'était un moment de retrouvailles apprécié, souvent calme, parfois tendu lorsque des tensions se faisaient sentir entre certaines personnes, et dissipé lorsque les jeunes avaient décidé de mener la danse...

**D'après le livre "Germagnat : une vieille histoire" de Gérard Borrel**



**Dossier réalisé par Bernard Prin, René Borrel, Max Varéon, Dominique Perret**

# La vie associative

## Gym Villages

### Une belle énergie pour tous les âges

L'association Gym Villages continue de faire bouger petits et grands dans la convivialité et la bonne humeur ! Gérée par une équipe de six bénévoles dynamiques, elle propose, chaque semaine, plusieurs activités encadrées par deux animatrices professionnelles et investies : Brigitte, pour le yoga (deux cours par semaine), et Marine, qui anime à la fois le multisport pour enfants et les séances de renforcement musculaire et cardio, destinées aux adolescents et aux adultes.

Les deux cours enfants rencontrent un franc succès : ils sont complets, une belle preuve de l'enthousiasme des jeunes sportifs du secteur !

Les cours adultes et ados rencontrent également un beau succès avec une vingtaine de participants chaque jeudi soir et une trentaine de personnes sur les deux cours de yoga.

Un grand merci aux communes de Simandre-sur-Suran et Nivigne et Suran pour la mise à disposition des salles, sans lesquelles rien ne serait possible.

Nous adressons également nos remerciements les plus sincères à Marine et Brigitte, nos animatrices, pour leur professionnalisme et leur engagement.

Enfin, notre dernière manifestation "plats à emporter" s'est très bien déroulée : un immense merci à toutes les personnes qui y ont participé ! Les bénéfices récoltés permettent à l'association de maintenir des cotisations accessibles, tout en assurant l'intervention d'animatrices de qualité.

L'équipe de Gym Villages vous souhaite à toutes et à tous une très belle nouvelle année, pleine de santé, de mouvements et de moments partagés !

Nadine Pollet



### Composition du conseil d'administration :

- **Présidente** : Nadine Pollet
- **Vice-présidente** : Gaëlle Hilaire
- **Trésorière** : Catherine Giuliano
- **Trésorière adjointe** : Aurélia Bourciat
- **Secrétaire** : Sonia Gonnet
- **Secrétaire adjointe** : Virginie Meuzy

### Manifestation 2026 :

- 10 octobre : vente de plats à emporter

# ARCMA

L'ARCMA est un peu le refuge des vieilles mécaniques qui risquent de partir à la ferraille. Ces vieilles mécaniques, l'ARCMA les recueille afin de les sauvegarder et éviter leur destruction.

## Découverte d'un "transformé"

À l'ARCMA, on nous propose régulièrement des véhicules, en plus ou moins bon état, soit à vendre soit sous forme de don... Le bureau se réunit alors et discute de la marche à suivre en fonction de l'intérêt de la chose.

C'est lors de la bourse-expo de Drom, en avril 2025, qu'une dame nous aborde et nous parle du tracteur "**transformé**" que son père, Lucien Perrier, aurait fabriqué au début des années 60. Sa famille est prête à donner cet engin à une association dont le but est justement la sauvegarde de ce type de matériel... Rendez-vous est pris pour une visite, l'engin correspond parfaitement aux attentes de l'ARCMA.

## Mais d'abord, qu'est-ce qu'un "transformé" ?

Pour comprendre ce que désigne cette appellation, il nous faut remonter aux années d'après-guerre où tout manquait et où tout était à reconstruire. La France agricole renaissait alors et la mécanisation permettait d'augmenter le rendement de toute exploitation. Mais si les moyens manquaient, l'ingéniosité de quelques mécaniciens professionnels ou amateurs pouvait faire l'affaire : en partant d'une automobile d'avant-guerre en fin de vie, en ajoutant une deuxième boîte de vitesses permettant d'augmenter la démultiplication, plus, raffinement suprême, un pont arrière de camionnette, on obtenait un tracteur agricole très convenable ! Des dizaines, voire des centaines de ces engins ont vu le

jour entre 1945 et la fin des années 60 et ont permis aux exploitants d'améliorer leur qualité de vie.

Revenons à notre Perrier, après un premier tracteur "maison" au début des années 50, Lucien Perrier, exploitant agricole à La Pesse, dans le Jura, décide d'en fabriquer un nouveau, plus performant que le premier, qui a déjà rendu de bons et loyaux services pendant une dizaine d'années. Mécanicien autodidacte, Lucien forge lui-même les longerons du châssis, il installe la mécanique et le train avant d'une Peugeot 301, une deuxième boîte de vitesses et un pont arrière de petit camion équipé de deux roues agraires. L'engin fourmille de détails pratiques comme le siège ergonomique "maison" ou l'équipement électrique très complet (éclairage, clignotants, feux stop, coupe batterie) qui dénote du soin apporté à la finition. Présenté au service des mines, l'engin a reçu l'agrément et une carte grise le 17 juillet 1964, sous la marque "Perrier". A la demande d'un cultivateur du village de Choux, Lucien en fabriquera également un autre exemplaire.

La remise en route s'est effectuée sans problème, les membres de l'ARCMA concernés ont pu effectuer quelques tours de cour devant le local de l'association !

**Tous nos remerciements à la famille de Lucien Perrier pour le don de cet engin qui, du coup, n'est pas tombé dans l'oubli.**

L'ARCMA



## Nos prochains évènements pour 2026 :

- 22 mars : Portes ouvertes au local de l'ARCMA à Chavannes
- 26 avril : bourse de Drom
- 13 septembre : fête de la mob à Chavannes

# La vie associative

## Association de la Cantine Scolaire

Notre association est composée de parents bénévoles qui assurent le bon fonctionnement du restaurant scolaire.

### Retour sur l'année scolaire 2024-2025

Au cours de l'année écoulée, nous avons organisé ou participé à quatre événements :

- la farfouille en septembre ;
- la vente de sapins de Noël et le marché de Noël en décembre ;
- une soirée spectacle en avril ;
- la fête de l'école en juin.

Les fonds récoltés lors de ces manifestations permettent de financer une partie du fonctionnement du restaurant scolaire.



### Pour l'année scolaire 2025-2026

Vous pourrez nous retrouver lors des rendez-vous suivants :

- la farfouille de Chavannes 2025, déjà réalisée avec succès ;
- la vente de sapins de Noël, le samedi 6 décembre 2025 ;
- le Marché de Noël de la commune, le samedi 13 décembre 2025 ;
- la fête de l'école, le vendredi 26 juin 2026.

Nous préparons également des ventes ouvertes à tous pour cette nouvelle année scolaire.

Afin de continuer à proposer un service de restauration scolaire de proximité et de qualité, nous faisons appel à votre soutien, que ce soit en tant que bénévoles ou en participant financièrement lors de nos ventes.

### Les membres de l'association

#### Composition du bureau :

- **Présidente** : Armandine Lassene
- **Vice-présidente** : Caroline Thibaut
- **Trésorière** : Élodie Nigay
- **Trésorière adjointe** : Mélanie Dunand
- **Secrétaire** : Déborah Fontenoy
- **Secrétaire adjointe** : Sandie Chambard
- **ainsi que** : Jennifer Di Santo, Aurélie Jacquemin, Florane Bessard, Vincent Pignon et Emmanuel Chapuis.

Nous remercions chaleureusement Céline Helleringer, qui a quitté le bureau cette année, pour son engagement, ainsi que tous nos bénévoles pour leur précieuse aide tout au long de l'année.

## Comité d'animation de Germagnat

#### Composition du bureau :

- **Président** : Gaëtan Girard
- **Vice-président** : Raphaël Fremeaux
- **Trésorière et secrétaire** : Nicole Derudet
- **Membres** : Marc-Emanuel Hilaire, Thomas Janoud, Anthony Bourciat, Aurélia Bourciat, Pascal Joseph, Paul Joseph et Débora Brun.

#### Manifestations 2026 :

- 7 mars : Soirée karaoké
- 20 juin : Feux de la Saint Jean
- 4 juillet : Fête au pays
- 20 novembre : Beaujolais Nouveau



# Comité d'animation de Chavannes

**Le Comité d'animation de Chavannes est une association locale à but non lucratif dont la mission est de proposer, organiser et soutenir des manifestations destinées à animer et dynamiser la vie du village.**

Notre objectif est de rassembler les habitants autour de moments conviviaux et festifs, de favoriser le lien social et de contribuer à la vitalité culturelle et communautaire de Chavannes.

Tout au long de l'année, le comité met en place diverses activités : fêtes, marchés, spectacles, animations pour enfants, repas partagés, événements culturels...

Chacun peut participer, proposer des idées ou rejoindre l'équipe bénévole !

## Les manifestations du comité d'animation de Chavannes en 2025

L'année 2024 s'est achevée en beauté avec notre marché de Noël, où, pour la deuxième année consécutive, la pluie s'est invitée à la fête ! Malgré cela, la bonne humeur était au rendez-vous, tout comme notre traditionnelle vente de fruits de mer, toujours très appréciée.

**Pour 2025, notre équipe a concocté un programme riche en animations et en convivialité :**

- **19 avril** : récréation de Pâques. Une après-midi dédiée aux enfants avec chasse au trésor, jeux variés, ainsi qu'une buvette proposant crêpes et boissons.

- **28 et 29 juin : fête du village**

Samedi : marché artisanal, spectacle tout public "Les 12 travaux de Bricolo et Mécano", restauration, buvette, et en soirée le concert du groupe réputé "Un, deux, trois... Goldman !". L'évènement phare de cette année a attiré un grand nombre de fans de ce répertoire ! La foule a repris à tue-tête toutes les chansons !

Dimanche : concours de pétanque et petite restauration pour prolonger la convivialité.



- **13 juillet** : après le feu d'artifice, buvette et bal en plein air pour danser sous les étoiles.

- **14 septembre** : farfouille, organisée en collaboration avec le Sou des Écoles et la Cantine scolaire, une belle journée placée sous le signe de la bonne humeur et de la solidarité locale.



L'équipe du Comité d'animation est déjà à pied d'œuvre pour préparer les manifestations de 2026, avec toujours le même enthousiasme et le même objectif : animer et faire vivre notre village !

**Toute l'équipe du Comité d'animation vous adresse ses vœux les plus sincères pour cette nouvelle année !**

**Que 2026 vous apporte joie, santé, réussite et de beaux moments de partage.**

Nous tenons à vous remercier pour votre présence, votre enthousiasme et votre bonne humeur tout au long de l'année écoulée. Grâce à vous, chaque événement devient un moment unique et convivial.

Continuons ensemble à faire vivre notre commune dans la bonne humeur et la solidarité !

**Très belle année 2026  
à toutes et à tous !**

**L'équipe du Comité d'animation**

## Manifestations 2026 :

- Assemblée générale : 30 janvier
- Après-midi récréatif de Pâques : 4 avril
- Fête du village : 27 et 28 juin
- Soirée bal : 13 juillet
- Farfouille : 6 septembre
- Vente de fruits de mer : 23 décembre

# La vie associative

## Comité de fleurissement

La saison 2025 a débuté dès la mi-mars lors de notre Assemblée générale, au cours de laquelle Pierrette et Alain Randon ont été mis à l'honneur. Tous deux œuvrent au sein de cette association depuis ses débuts, soit plus d'une trentaine d'années, et ne ménagent pas leurs efforts. Nous leur devons beaucoup, tant au niveau des installations d'arrosage automatique que la création de massifs. Encore un grand merci à eux deux pour leur assiduité, leur disponibilité, leur efficacité et leur discrétion.



Dès le mois de mars, le travail sur le terrain commençait avec la préparation des massifs, le nettoyage et la taille des arbustes.

Les plantes saisonnières ont été mises en place le 17 mai, par une équipe de douze personnes motivées et efficaces, sous le soleil et dans la bonne humeur.

Sur le village de Chavannes, c'est une équipe de six à huit personnes qui interviennent tout au long de la saison pour l'entretien et l'arrosage des massifs. Sur Germagnat-Lasserra, le nombre d'intervenants est en baisse, mais les quelques personnes concernées travaillent assidûment.

Les travaux de rénovation de la traversée du village de Chavannes vont nous obliger à revoir la disposition dans les différents massifs.

Nous ferons ce travail au cours de l'hiver et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées ou des demandes et/ou remarques particulières.

Merci à toute l'équipe et à tous ceux qui participent de près ou de loin à l'embellissement des villages.

Nous restons tous motivés pour l'année prochaine et espérons conserver nos villages toujours agréables à traverser et à vivre.

Bonne année 2026 à tous.

**Claude Borrel**



# Tricotine Crochetine

## Dis, c'est quoi une Tricotine Crochetine ?

C'est avant tout une passionnée de laine, de tricot ou de crochet.

Elle et ses amies, passionnées également, se retrouvent tous les 15 jours en semaine impaire à Chavannes sur Suran, à la salle de la Halle pour des ateliers créatifs.

Maille serrée, bride, demi-bride, jersey, point mousse... autant de techniques que d'heures passées. Soif d'apprendre, de communiquer, et d'échanger sont les bases de cette association dont le nombre d'adhérentes a augmenté de 3 cette année, et qui met également son art au profit du soutien de nobles causes.

À la demande de la mairie de Nivigne et Suran, lors de l'opération Octobre Rose, en plus de décorer le village, comme elle le fait chaque année, c'est avec plaisir que les Tricotines Crochetines ont prêté :

- à Corveissiat : un ruban (symbole du cancer du sein) confectionné de multiples roses en laine,
- à Bohas-Meyriat-Rignat : un soutien-gorge géant fait aussi en laine,
- à Villereversure et Drom : des guirlandes de petits soutien-gorge.

Tout ceci pour participer à la journée de dons organisée par le crédit agricole de Villereversure et en association avec plusieurs communes.



Une Tricotine Crochetine aime aussi la période de Noël, le feu de cheminée, le plaid, le chocolat chaud, mais pas que !

Elle aime aussi confectionner des décos pour embellir le village et amener joie et bonheur dans le cœur de tous. Une petite touche masculine manquait à leur association. Qu'à cela ne tienne. Un célèbre soldat, le Casse-Noisette, protecteur de Noël, a fait cette année son apparition sur la place non loin du Père Noël du comité d'animation.

Elle apporte aussi son soutien au Comité d'animations du village en participant à son marché de Noël.



Le tricot et la confiance en soi forment une belle équipe, alors, si vous souhaitez développer votre créativité, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Cet art n'est pas une activité ringarde de femme au foyer ou de grand-mère, de nombreuses jeunes femmes en redécouvrent les bienfaits.



Retrouvez-nous sur notre page facebook :  
Tricotine Crochetine

Association Tricotine Crochetine

# La vie associative

## Le Football Club Haut Revermont en sommeil

C'est avec regret que nous vous informons de la mise en sommeil du FCHR pour la saison 2025-2026. Cette décision a été prise à l'issue de l'assemblée générale du club, en raison d'un manque de joueurs ne permettant plus de constituer une équipe compétitive pour s'engager en championnat. Malgré plusieurs tentatives pour relancer les effectifs, il n'a pas été possible de réunir les conditions nécessaires à une reprise normale de l'activité.

La mise en sommeil marque donc l'arrêt temporaire de l'ensemble des activités du club, dans l'attente, peut être un jour, d'une relance si de nouvelles énergies venaient à se mobiliser.

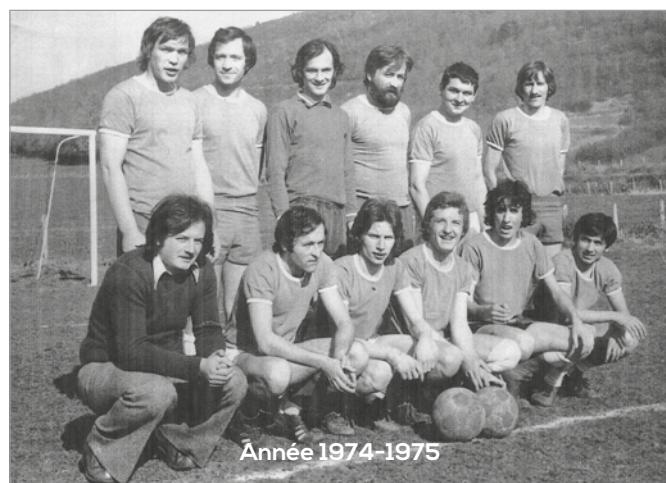
C'est l'occasion pour nous aussi de retracer, en partie, l'histoire de ce club qui a permis à plusieurs générations la pratique de cette activité sportive. De mémoire de surannais, le foot a depuis longtemps droit de cité dans notre vallée.

C'est en 1948, à l'initiative de l'instituteur du village, M. Mugnier, que la première équipe de foot fut créée à Chavannes sous forme de société "Les Allons-y". Les communes de Chavannes et Simandre avaient chacune une équipe.

En 1961, sous l'impulsion de Marius Rollet, industriel de Simandre, et sous la présidence de Jean Vazzoler,

le club prendra véritablement ses racines. Les deux équipes s'unissent pour fonder l'Espérance Surannaise. Dans un premier temps, Chavannes n'ayant pas de terrain, les matchs se jouent à Simandre sur des terrains privés (Tissot, emplacement de l'école actuelle, en Pierrefiche). Puis finalement, la commune de Chavannes acquerra la parcelle actuelle du stade municipal, avec la préconisation de n'occuper que le terrain du haut, le terrain du bas étant inondable. La création et la construction du vestiaire sera réalisé sous forme participative avec l'implication de la commune, des joueurs et parents de joueurs.

Passionné par les jeunes, Marius Rollet transmettra à toute une génération les valeurs de ce sport : l'esprit d'équipe, la volonté, la convivialité et le respect des autres. Ainsi naîtra, fin des années 1960, les premières équipes de jeunes (Minimes et Cadets).



Au fil des années, les structures du club connaîtront des évolutions :

- l'aménagement du terrain du bas pour avoir des dimensions réglementaires ;
- l'installation d'un éclairage provisoire sur le terrain du haut ;
- vers les années 1980, l'extension du vestiaire pour créer une salle de réception et une remise aux normes de l'ancien vestiaire.

Il faudra attendre 2007 pour avoir un éclairage conforme sur le terrain officiel.

Au gré des montées et descentes, malgré des infrastructures au départ inexistantes, les résultats seront probants avec 3 montées successives pour l'équipe première entre 1963 et 1966, l'accession en 1<sup>ère</sup> série du groupement de Bresse quelques années plus tard, puis l'accession en 1<sup>ère</sup> série de District en 1975, et enfin l'accession, en 1994, en promotion d'excellence de District, l'équivalent de la D2 actuelle.

Pour pallier les manques d'effectifs, que ce soit pour les équipes seniors et les équipes de jeunes, le club, en concertation avec les clubs voisins, aura recours à deux fusions : l'une en 1993 avec le club de Corveissiat

pour devenir l'ESCC (Espérance Surannaise Corveissiat Chavannes), puis en 1998, nouvelle fusion avec le club de Villereversure pour devenir l'identité actuelle : Football Club Haut Revermont,

À l'heure où beaucoup de clubs ont fusionné pour se restructurer, le FCHR aura essayé avec ses moyens propres de maintenir cette activité sportive. Oui mais... avec des résultats en berne, un effectif seniors réduit, la suppression des équipes jeunes faute de bénévoles et une certaine lassitude de ceux-ci, un chapitre se referme.

On ne peut pas rester insensible à tous ceux qui ont passé du temps (souvent avec passion). Nous remercions très sincèrement les différents présidents, dirigeants, bénévoles, éducateurs, joueurs qui ont fait vivre, suivant les époques, la vie du club et également les collectivités pour leur accompagnement fidèle. Nous espérons que cette mise en sommeil ne constitue pas une fin, mais simplement une pause, avant une éventuelle renaissance.

Cordialement,

**Nathalie Masa, Hervé Colin, Bernard Convert**

## Amicale des sapeurs-pompiers

**L'Amicale des Sapeurs-Pompiers regroupe les pompiers actifs du corps communal ainsi que les anciens pompiers, unis par la même camaraderie et l'envie de partager des moments conviviaux tout au long de l'année.**

Comme chaque année, la traditionnelle vente de boudin organisée début février a connu un vif succès. Fabriqué par les pompiers eux-mêmes, ce rendez-vous gourmand et convivial a rassemblé de nombreux habitants dans une ambiance chaleureuse.

Les membres de l'amicale se retrouvent également pour célébrer la Sainte-Barbe, sainte patronne des sapeurs-pompiers : cette soirée s'est déroulée à Gigny. Des repas conviviaux à la caserne et les défilés du 8 mai et du 14 juillet sont organisés.

Au cœur de l'été, l'Amicale a organisé son repas estival à la ferme auberge du Val d'Épy, l'occasion de partager un moment de bonne humeur entre collègues et amis.

Autre temps fort de l'année : le week-end rallye, avec buvette et restauration, organisé en collaboration avec le Comité de fleurissement. Cette manifestation a rencontré un franc succès, portée par une météo radieuse et la participation nombreuse du public.

Les pompiers tiennent à remercier chaleureusement la population pour son accueil et sa générosité lors

de la traditionnelle tournée des calendriers.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année à venir !

**Dominique Pollet**



# La vie associative

## Sou des Écoles

Cette année, le Sou des Écoles a de nouveau vécu de très beaux moments lors de ses différentes manifestations, qui sont pour la plupart une réussite.

Pour cette année 2025/2026, vous nous avez retrouvés pour la boum d'Halloween le 31 octobre, le marché de Noël le 13 décembre, la vente de bûches et chocolats de Noël le 23 décembre.



**En 2026, vous pourrez nous retrouver pour la tombola de mardi gras le 6 mars, nos galettes le 24 avril, et pour finir, la fête de l'école le 26 juin.**

**Nous comptons sur votre participation pour ces événements, car ne l'oublions pas, tout ceci est pour nos enfants !**

Grâce à cela, les enfants du village peuvent profiter des sorties scolaires proposées par le corps enseignant de l'école, ainsi que des voyages scolaires (pour cette année 2026 à Paris).

Je tiens à remercier les commerçants de Nivigne et Suran pour leurs dons et participation à nos événements. Je remercie également la commune pour son aide, le FCHR pour leurs dons, les parents d'élèves et familles d'élèves pour leurs dons et investissement lors de nos manifestations ainsi que leur contribution en payant chaque année leur cotisation finançant au moins une sortie ou spectacle dans l'année. Un merci aussi à Gaétan Girard pour son implication durant toutes ces années, nous permettant d'organiser nos ventes de foie gras, saumon et macarons. Nous ne le retrouvons malheureusement pas cette année, nous lui souhaitons bonne continuation. Je remercie aussi les membres du bureau ainsi que les bénévoles, car sans eux tout cela ne serait pas possible.

Pour cette année, nous avons 4 renouvellements de mandat mais malheureusement aucun nouveau membre.

**N'hésitez pas à venir nous rejoindre  
et apporter vos idées !**

**Gaëlle Hilaire  
Présidente du Sou des Ecoles**



# Diane de Nivigne

**Ce début de saison 2025 a encore bénéficié d'une arrière-saison assez fraîche, au même titre que l'année dernière. En revanche, nous n'avons pas rencontré le même succès au niveau du déroulement de la chasse et des prélèvements. Mais comme disent les chasseurs "c'est la chasse..."**

Les prélèvements s'élèvent à 80 sangliers et 8 chevreuils pour la période 2024/2025 qui s'est terminée au 30 juin 2025.

Comme à chaque saison, les adhérents restent animés par la passion du chien, et particulièrement du chien courant. La battue est le mode de chasse principal, même si le petit gibier, notamment à la bécasse et l'affût du renard, se pratiquent par quelques-uns. Dans un contexte budgétaire assez serré, et constatant que la chasse aux faisans présentait moins d'engouement, l'assemblée générale a voté la suppression des lâchers.

Les jours de chasse ont lieu les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés.

Le secteur de la battue est indiqué à la cabane, et des panneaux sont installés sur les routes et les chemins pour avertir les autres usagers de la nature.

L'assemblée générale de la saison 2024-2025 a été marquée par des changements au niveau du conseil d'administration. Notre président Michaël Béreiziat a passé le relais à Gérard Prin, tout en gardant une implication active, en tant que vice-président.

De plus, Jean-Paul Guyot a décidé de tirer sa révérence après des années de bons et loyaux

services au conseil d'administration, dont une majeure partie en tant que président. Il avait d'ailleurs assuré le poste de chef de file dans les années les plus difficiles qu'a rencontré l'association. Il reste néanmoins un membre actif, toujours animé par la même passion.

L'association a été peinée d'apprendre la disparition de Marc Rollet. Lui aussi avait endossé le poste de président durant quelques années. Il aimait la convivialité, la camaraderie et nous nous souviendrons de son inséparable chapeau feutré.

La vente de boudin, civier et terrines s'est encore déroulée avec succès. Nous remercions et nous sommes très heureux de servir énormément de personnes de la commune, et des chasses voisines. Chaque année, elle a lieu le quatrième samedi de novembre, n'hésitez pas à réserver.

Le civet de sanglier sera préparé et livré aux propriétaires de terrains en début d'année.

## Membres du bureau :

- **Président :** Gérard Prin
- **Vice-président :** Dominique Bourciat
- **Vice-président en second :** Michaël Béreiziat
- **Secrétaire :** Simon Pollet
- **Trésorier :** Thierry Kollefrath
- **Membres du CA :** Serge Bernard, Michel Chalon, Rémi Kollefrath, Maxime Pollet



# La vie associative

## MusiKar

**Musikar est une association née en 2008, elle favorise le développement de la musique et de la pratique artistique dans la vie locale du Revermont. Elle est une école de musique offrant aux personnes du territoire de tous âges, une rencontre innovante et originale avec la culture musicale.**

Cette saison 2025/2026, Musikar propose aux enfants, ados et adultes des cours collectifs hebdomadaires, de piano, de batterie, des ateliers de théâtre ainsi qu'un atelier chant mensuel.

Ces enseignements se déroulent sur les communes de Simandre-sur-Suran et Nivigne et Suran.

Chaque année, nous rassemblons tous les élèves autour d'un projet qui se crée accompagné par des artistes "extérieurs", tels que : Collectif Ishtar, Petrek, Jean-Pierre Goudard, PiratE, Sylvain et l'Arbre Monde, Lou Curtis...

Cette année, c'est le trio Tocade qui sera notre partenaire avec Julie Garnier, Anne Gaëlle Bisquay et Nicolas Rieublanc : **ce trio virtuose se joue des styles et ouvre des univers sonores étonnamment variés.**

**Une restitution publique de ce projet aura lieu le 6 juin 2026**, le lieu n'est à cette heure pas confirmé, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

**Musikar vous invite d'ores et déjà à venir voir et écouter Tocade, le 28 février 2026, à la salle des fêtes de Corveissiat, pour une superbe soirée au cours de laquelle la 2<sup>e</sup> scène ouverte de Musikar sera leur première partie ! Alors... à vos instruments, voix, textes et chansons !**

La première scène ouverte a eu lieu le 29 novembre 2025, précédée de l'assemblée générale dans la salle communale de Grand Corent.



**La troisième et dernière scène ouverte est prévue aux beaux jours (fin juin début juillet) à Villette, en extérieur**, afin de clore cette saison sur un esprit festif (les renseignements seront communiqués ultérieurement).

Tous les membres de l'association remercient chaleureusement les communes de Simandre-sur-Suran, Nivigne et Suran, Cize, Hautecourt Romanèche, Corveissiat, Drom et Grand Corent pour leur prêt de salles et leurs subventions, ainsi que Grand Bourg Agglomération et le Département de l'Ain pour leur appui financier.

Grand merci également à toutes les bonnes âmes qui font de Musikar cette belle aventure artistique et humaine. N'hésitez pas à nous contacter si le cœur vous dit de vous joindre à cette belle équipe.

[asso.musikar@gmail.com](mailto:asso.musikar@gmail.com)



## Les Pionniers Bressans

L'association a été créée en 1980 par un groupe d'amateurs passionnés et de tireurs sportifs de tous niveaux.

Modernisé au fil des années, le stand de Nivigne et Suran répond aux obligations de la législation en termes de sécurité, de confort, et de formations des tireurs. Homologué Fédération Française de Tir et Jeunesse et Sport, il est aussi homologué pour les formations réglementaires par le ministère de l'Intérieur pour nos forces de l'ordre et par le ministère de la Justice.

L'ensemble des disciplines de tir de la Fédération sont pratiquées, y compris le **tir sportif de vitesse** encadré par nos moniteurs. Nous avons à nouveau engagé, la saison dernière, des formations d'encadrants fédéraux auprès de la Fédération Française de Tir, ainsi que de secourisme (PSC1) auprès de 5 de nos membres, lesquels ont réussi avec succès.

Nous terminons cette saison sportive 2024/2025 avec un effectif de 159 adhérents comprenant 10 femmes dont 3 jeunes filles. Au niveau des championnats fédéraux, nous avons 15 médailles dont 6 en or au niveau départemental, 6 médailles dont 4 en argent au niveau régional et 2 qualifications au Championnat de France Armes Anciennes. À cela s'ajoutent des participations à des matchs amicaux dont le Challenge Amical Poudre Noire annuel, avec nos amis de la Société de Tir de Bourg en Bresse (STBB) qui se déroule en 2 matchs, le match aller à Nivigne et Suran et le match retour à Bourg en Bresse.

Nous mettons en place une demi-journée spéciale pour les sociétés de chasse locales, afin de permettre aux chasseurs de venir essayer leurs armes en toute sécurité et de les régler si besoin avec l'aide de nos encadrants fédéraux.

Nous organisons, chaque année, sur le stand de Nivigne et Suran, le **Championnat départemental Armes Anciennes**. Pour cette nouvelle saison, **il aura lieu les 14 et 15 mars 2026**. Vous serez les bienvenus pour découvrir cette compétition !

Nous organisons notre 40<sup>e</sup> bourse annuelle Armes Anciennes & Militaria, le 22 février 2026 à la salle des fêtes de Péronnas, événement reconnu regroupant des exposants venus de toute la France.

### Informations et contacts :

Tél. : 06 61 22 67 57 / Site : [lespionniersbressans.fr](http://lespionniersbressans.fr)



Que vous vous dirigez vers du loisir ou de la compétition, la pratique du tir sportif nécessite de votre part le **respect de règles intangibles** de sécurité et la connaissance des principes fondamentaux.

### Vous pouvez :

- tirer avec une arme en toute sécurité, avec des techniques de tir approuvées, encadré par des animateurs ou des initiateurs diplômés,
- développer votre concentration, votre adresse et toutes les qualités positives inhérentes à la pratique des différentes disciplines de loisirs ou sportives.

### Mais aussi :

- participer à des compétitions,
- rencontrer des tireurs de haut niveau,
- échanger avec d'autres adhérents pendant des séances de tir, des animations, des stages d'initiation ou de perfectionnement.

## PERONNAS

Salle des Fêtes, Rue de la Grange Magnien (01960)

**22 FEVRIER 2026 de 8h30 à 15h**



**40<sup>e</sup>**

**Bourse**

**Armes**

**Anciennes**

**& Militaria**

**ENTREE 4 €**, Gratuit pour les -13 ans accompagné d'un adulte payant  
Accès selon les directives sanitaires en vigueur.



**Organisée par**  
**Les Pionniers Bressans**

Association n° 012002058, FF Tir 1301120, O.D.I.S. n° 01 26 81, Siret : 462 345 012 0016

# Initiatives locales

## Amicales Réunies des Donneurs de Sang Bénévoles de la Vallée du Suran

Et voilà, l'année 2025 s'est achevée... l'occasion pour notre amicale de fêter ses 15 ans...

Et de la plus belle des manières, puisque le 15 mars, nous avons reçu avec un très grand plaisir l'Union Départementale pour son assemblée générale permettant ainsi aux bénévoles de se retrouver et d'officialiser le partenariat EFS/UD/municipalité/amicale par la signature d'une convention. Était présent, ce jour-là, M. Allegra, président de l'UD.

Ce temps fort de l'année nous a mis du baume au cœur et (mais était-ce nécessaire ?) a remotivé les troupes.



Besoin d'un renseignement,  
envie de nous rejoindre,  
pas de souci,  
contactez-nous par mail.

### Voici la composition du bureau :

- **Présidente** : Françoise Millet  
[francepaul@orange.fr](mailto:francepaul@orange.fr)
- **Secrétaire** : Laurence Pechoux
- **Trésorière** : Chantal Bolomier



### Et nous voilà repartis...

**4 collectes dans l'année**, qui nous ont permis de récolter toujours plus de dons : 43 à Simandre sur Suran, 47 à Hautecourt, 44 à Villereversure, et 48 à Chavannes. Notre fierté pour l'année est d'avoir convaincu 11 nouveaux donneurs (jeunes comme moins jeunes) qui ont franchi le pas et sont venus pour la première fois. Nous leur adressons nos remerciements et nos félicitations.

Comme à l'accoutumée, notre amicale a eu à cœur d'améliorer les collations proposées par l'EFS. Ces petits plus (soupe, taboulé, tartes ou gaufres....) sont toujours très appréciés.

**Une belle randonnée**, le dimanche 14 septembre, avec 2 beaux parcours autour de Nivigne et Suran, a été organisée. Nous regrettons bien sûr le manque de participants (la météo n'ayant pas joué en notre faveur), cependant nous avons eu beaucoup de plaisir à nous retrouver et à partager un beau moment.

**À l'occasion de la farfouille de Villereversure**, un petit stand avec dépliants, explications... nous a permis de faire connaître notre amicale et l'importance du don de sang ou de ses dérivés.

**Vous n'osez pas encore donner,  
ou vous n'en n'avez pas encore eu l'occasion ?  
Que ce soit pour un premier don, ou pas,  
l'amicale sera ravie de vous recevoir...**

### DATES IMPORTANTES 2026

**Voici les dates de nos prochaines collectes 2026.**

**Pour la Vallée, ce sont toujours des jeudis de 15h30 à 19h00 dans les salles des fêtes.**

- **22 janvier** à Simandre-sur-Suran
- **16 avril** à Hautecourt
- **16 juillet** à Villereversure
- **5 novembre** à Nivigne et Suran

**Et pour une manière toute douce de se retrouver pour échanger, pour nous connaître..., venez à :**

- notre **assemblée générale** qui se déroulera le **vendredi 6 février** à Villereversure,
- et/ou à notre **randonnée** qui aura lieu le **dimanche matin 13 septembre** à Simandre-sur-Suran.

# Association Valmont

L'association Valmont a été créée il y a 35 ans pour reprendre l'organisation de camps d'été portée depuis les années 1970 par les paroisses de Revermont.

En plus de ces emblématiques camps de marche en montagne, l'association a mis en place pendant des années des projets dans divers domaines, solidarité en environnement,(grand nettoyage de printemps en Revermont dans les années 1990 par exemple), réflexion citoyenne...

Sur un demi-siècle, ce sont plus de 1500 jeunes du Revermont et des alentours qui ont adhéré au projet de l'association Valmont. La conduite des actions est essentiellement réalisée par des jeunes adultes bénévoles, faisant ainsi leurs premiers pas dans la prise de responsabilité et l'implication sur leur territoire.

Actuellement, les camps rassemblent plus d'une cinquantaine de jeunes chaque année, l'association est obligée de refuser certaines demandes dépassant les capacités actuelles de gestion.

Reflet des évolutions de son époque, Valmont a récemment pris deux décisions importantes. D'abord, en 2023, l'association a décidé, par le changement de ses statuts, de se détacher de l'Église catholique et d'affirmer son caractère laïc. Ensuite, pour faire face à la difficulté grandissante de trouver des animateurs, ils ont fait cette année le choix de salarier l'ensemble de l'équipe encadrante des camps. Cette décision crée une charge financière importante, mais ils étaient arrivés à un point où l'existence même des camps, et donc l'association, étaient menacées.

Nivigne et Suran accompagne cette association depuis de nombreuses années. Les projets éducatifs portés par les jeunes représentent un grand intérêt pour notre territoire.



## Objectifs généraux

**À travers ses activités, Valmont a pour objectifs :**

**De partager avec ces jeunes un certain nombre de valeurs :**

- des principes de la vie quotidienne en collectivité, le sens du partage et du volontariat,
- l'amitié et l'empathie,
- le goût de l'effort, le dépassement de soi, la volonté inaltérable d'avancer, la passion de ses propres limites et de celles des autres,
- la prise d'initiative et l'altruisme,
- l'ouverture d'esprit et l'écoute de l'autre.

**D'éveiller et sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux et notamment en milieu montagnard :**

- favoriser la mise en pratique de l'autonomie et de la responsabilité,
- former des jeunes pour qu'ils puissent assumer des responsabilités d'encadrement de séjour et/ou de randonnée en montagne,
- faciliter les relations entre les différentes générations.
- promouvoir le volontariat et l'engagement citoyen.

## Valmont, concrètement...

La petite Léa, native de Nivigne et Suran, va devenir la meilleure amie de Tom, habitant de Treffort, village typique du Revermont. Tous deux ont appris ensemble à grimper les sommets dépassant les 3000 mètres, tout en motivant Lucas, qui avait plus de mal à supporter le dénivelé. Mais quelle joie quand en revenant de leur marche, ils s'adonnaient à remplacer le lave-vaisselle par leurs mains. Et puis, en apprenant à faire une fondue en camp, Gérard s'est mis à rêver qu'il ouvrirait un restaurant à Peisey-Nancroix.

Quant à Léa et Tom, toujours très amis après 5 ans de camps ensemble, c'est grâce à Valmont qu'ils ont décidé de créer un groupe de musique intitulé "Les bouffons" (accordéon et contrebassine) en massacrant les chants appris autour d'un feu lors d'une veillée. Tous n'ont pas eu la même carrière musicale...

"À travers tous ces camps, avec la découverte des sites, des régions et des populations, se nouaient les liens de la vie des équipes dont les temps forts étaient, les repas, les veillées. Je revois encore des jeunes dont s'éveillait la personnalité, les uns faisant la sauce de salade, les autres en faisant les clowns".

# Initiatives locales

ACCOMPAGNEMENT  
DU  
**HANDICAP**    ENTRETIEN  
DE LA  
**MAISON**



SERVICES  
ET SOINS  
AUX  
**SÉNIORS**    ENFANCE  
ET  
**PARENTALITÉ**

L'ADMR est le premier réseau français associatif au service des personnes. Le rôle de l'ADMR : apporter des services à l'ensemble de la population de la naissance à la fin de vie pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement pour continuer à vivre chez soi. Notre réseau propose de nombreux services répartis en quatre marques :

**Services et soins aux seniors :**

aide et soins à domicile, transport accompagné (courses, rendez-vous médicaux...) livraison de repas, téléassistance FILIEN, action de prévention de la perte d'autonomie, sorties – loisirs, aide aux aidants...

**Accompagnement du handicap :**

accompagnement et aide à domicile, soins à domicile, garde à domicile de jour et de nuit, téléassistance FILIEN, aide aux aidants, sorties – loisirs, transport accompagné...

**Enfance et parentalité :** garde d'enfant à domicile, micro-crèches, soutien à la parentalité...

**Entretien de la maison :** entretien du lieu de vie, du linge...

**Services aux territoires :** développement de projets d'habitats, micro-crèches...

Assemblée générale 2024	Heures d'interventions	Télé assistance	Livraison des repas
Activités du secteur des Deux Vallées	28 987	56	10 413
Activités sur la commune de NIVIGNE ET SURAN	2 507	6	832

Le métier d'accompagnant éducatif et social : profession spécifique spécialisée dans l'accompagnement de la personne fragilisée.



**Entretien avec Stéphanie COLIN - AES (Accompagnant Educatif et Social)**

Stéphanie Colin, âgée de 51 ans et maman de 2 grands enfants, a intégré l'ADMR des 2 Vallées en 2024 après avoir fait carrière dans la coiffure à domicile pendant 28 ans. Cette reconversion professionnelle mûrement réfléchie a été motivée par l'envie de prendre soin de manière différente des personnes, au-delà de les coiffer. Elle a été embauchée à l'ADMR le 1er septembre 2024 et a bénéficié d'une formation en alternance d'une année dispensée par l'ADEA et financée intégralement par l'employeur. Cette formation est sanctionnée par un diplôme que validera Stéphanie prochainement. Elle trouve que c'est une profession gratifiante qui répond à son désir d'accompagner les personnes en difficulté.

**Exemple de journée type : à chaque plage horaire, Stéphanie change de bénéficiaire**

- 9h/11h : aide aux courses
- 11h15/12H15 : préparation du repas et entretien du cadre de vie
- 13h45/14h45 : aide au repas, et vérification de la prise du repas
- 15h/16h : organisation du frigo repérage avec étiquette, promenade
- 16h15/17h15 : levée de la sieste, stimulation (jeux, promenade...)

On constate un temps important consacré à l'accompagnement mais cela répond aux besoins de la personne.

En cas de difficultés, l'AES peut s'appuyer sur des ressources en interne, collègues, réunion d'équipe mensuelle, cahier de liaison à disposition chez chaque client, téléphone. Pour conclure, Stéphanie affirme qu'il ne faut pas hésiter à se lancer dans une reconversion, il suffit de choisir l'opportunité.

Radieuse, elle nous affirme que c'est un beau métier.



**Manifestations 2026 :** - Assemblée générale : jeudi 4 juin 2026 à Villereversure  
- Vente de tartiflette : dimanche 15 novembre 2026

Stéphanie Colin en intervention auprès de Mme Bichat, heureuse centenaire en 2025

**ADMR des Deux Vallées - Maison des Services - 95 place du Monument 01250 VILLEREVERSURE**  
Tél / Fax. : 04 74 51 86 77 - Mail : adeuxvallées@fede01.admr.org

Cadre de secteur : Laetitia Perrodin - Responsables de secteur : Véronique Follet Trosset - Assistante administrative : Elisa Margerand

**Devenez bénévole !**

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil, des qualités d'organisation et d'animation ?  
Vous souhaitez vous engager aux côtés de notre association ? N'hésitez pas à nous contacter !

## Cie Le Couac La Voie des Colporteurs

Retrouvez la présentation complète de la Compagnie Le Couac et de son festival "La Voie des Colporteurs" sur leurs sites :

[www.lecouac.com](http://www.lecouac.com)  
[www.lavoiedescolporteurs.com](http://www.lavoiedescolporteurs.com)

Sur notre site : [www.nivigne-et-suran.fr](http://www.nivigne-et-suran.fr) ou en scannant le QR code ci-contre, retrouvez le **bilan 2025 et les projets 2026** de l'association.



Pour trouver l'antenne la plus proche de chez vous, contactez-nous au :

04 74 45 51 70

ou rendez-vous directement sur notre site internet :

[www.adapa01.fr](http://www.adapa01.fr)

**Évaluation à domicile  
GRATUITE  
SANS ENGAGEMENT**

Contactez notre équipe de professionnels et nous vous orienterons vers le dispositif le plus adapté à vos besoins en lien avec notre réseau de partenaires présents sur tout le département de l'Ain.



# Zoom sur...

## Sandrine Brun



Sandrine et Fred Brun sont arrivés sur la commune en 2002 en s'installant au lotissement Bois du Clapay. Leurs deux filles, Emy et Jeanne, ont été scolarisées à l'école de Chavannes.

Dès 2003, Sandrine intègre la troupe de théâtre "Neuf heures moins le quart", compagnie associative de notre commune.

Désormais, Sandrine vole de ses propres ailes en laissant éclater son talent : du succès de Brun de Folie à un nouveau spectacle...

### Sandrine Brun : du succès de "Brun de Folie" à un nouveau défi sur scène

Après **deux ans et demi de succès** avec son spectacle "Brun de Folie", joué à guichets fermés dans de nombreuses salles du département et de la région, **Sandrine Brun** continue son ascension dans le monde de l'humour. Avec son style **cash, sincère et terriblement drôle**, elle a su créer une véritable complicité avec son public, en abordant sans détour des sujets universels.

Ces deux années et demie de tournée ont été riches en **rencontres humaines et artistiques**, avec sa complice de scène **Marie-Christine Poncet** et accompagnée d'un duo piano-voix, **Claire Ollivier et Corinne Martel**. Ensemble, elles ont proposé des soirées mêlant **musique, émotion et rires**, dans lesquelles Sandrine explore avec humour, tendresse et lucidité, **le vieillissement et le temps qui passe**.

Sandrine a su se forger **une identité scénique forte** : une femme qui assume tout, même ses failles, et qui transforme chaque gêne ou maladresse en fou rire partagé.

Fidèle à ses valeurs de partage, elle a donné une **dimension solidaire** à ses représentations en soutenant entre autres deux associations locales : **Rêves**, qui réalise les souhaits d'enfants malades, et **Roule avec Jérôme**.

Forte de cette expérience et de l'enthousiasme du public, Sandrine Brun se lance maintenant dans une **nouvelle création**, dont elle signe l'écriture et la mise en scène.

Un défi qu'elle aborde avec émotion et fierté : "C'est toujours un peu flippant de repartir à zéro, mais je suis tellement heureuse de me réinventer !"

Elle sera accompagnée par ses deux complices et compères, **Norbert Deconfin et Olivier Hardy**, ses techniciens (son et lumière), et pourra compter sur le soutien de son mari et ses deux filles.

Portée par cette belle dynamique, **Sandrine Brun prépare son prochain spectacle**, seule en scène, intitulé "**Couple et emmerdes**" : humour cash, anecdotes du quotidien, personnages hauts en couleur... **Un seul en scène drôle, sincère et irrésistible**. Rires et énergie contagieuse dont la première aura lieu à **l'Amphithéâtre de Bourg-en-Bresse les 25 et 26 avril 2026**.

Deux dates très attendues, déjà complètes, qui s'annoncent comme un nouveau tournant dans le parcours de cette artiste **au grand cœur, sincère et profondément humaine**.



#SandrineBrun #BrunDeFolie #Humour #SeuleenScène

### Sandrine Brun, présente "Couple et emmerdes" :

- Samedi 25 et dimanche 26 avril – Amphithéâtre Bourg-en-Bresse (complet)
- Dimanche 17 mai 2026 – Treffort
- Samedi 17 dimanche 18 octobre 2026 – Arinthod
- Samedi 31 décembre 2026 – Vonnas

# Vie économique locale

## Flav Nettoyage

La propreté avec le sourire  
à Nivigne et Suran !

"Je m'appelle Flavie, j'ai 23 ans et j'ai créé **Flav Nettoyage** le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Installée à Nivigne et Suran, j'interviens dans un rayon d'environ 20 km pour proposer des prestations de nettoyage complètes destinées aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels. Passionnée par le travail bien fait, j'accorde une grande importance aux détails et à la confiance que mes clients me témoignent. Pour moi, un intérieur ou un local propre, c'est avant tout un lieu où il fait bon vivre et travailler.

Je m'efforce d'apporter un service soigné, efficace et personnalisé, toujours avec le sourire et la bonne humeur.

Que ce soit pour un entretien régulier ou un grand ménage, je m'adapte à chaque besoin avec réactivité et sérieux.

N'hésitez pas à me contacter pour toute demande d'information ou de devis, je serai ravie d'échanger avec vous !"

**Flavie Faure**

**Flav Nettoyage,**  
la propreté en toute  
sérénité !



Tel : 07 88 07 70 68  
Courriel :  
[faureflavie8@gmail.com](mailto:faureflavie8@gmail.com)  
Facebook / Instagram :  
Flav Nettoyage



## Fred Multi-Services

Un nouveau visage de l'artisanat local

Habitant de la commune depuis maintenant 20 ans, Frédéric Gras a décidé de mettre son expérience et son savoir-faire au service des habitants du village et des alentours.

Depuis juin 2025, il a créé son entreprise Fred Multi-Services, une activité locale qui allie polyvalence et proximité.

Toujours souriant et disponible, Frédéric propose différents travaux d'entretien et de création d'espaces extérieurs (tonte, taille de haies, petits aménagements...) ainsi que des services à l'intérieur des maisons : montage de meubles, nettoyage de piscines et de spas, ou encore petits travaux divers. Son entreprise est agréée Services à la Personne (SAP), ce qui permet à ses clients de bénéficier d'un avantage fiscal sur certaines prestations.



Pour en savoir plus ou demander un devis, vous pouvez le contacter :

Tel : 06 25 85 36 64  
Courriel :  
[gras.frederic1@orange.fr](mailto:gras.frederic1@orange.fr)

## Taxi Cam's

Taxi conventionné, transport médical assis.  
Toutes distances ; gares, aéroports.  
Disponible 7j / 7 selon disponibilité de planning.

Tel : 07 60 06 55 30  
Courriel : [taxicams01@gmail.com](mailto:taxicams01@gmail.com)



# Etat civil 2025

## Naissances

Céleste BURY	le 9 février
Tinéo DURAFOUR	le 17 mars
Camille BOURCIAT	le 3 avril
Sacha ANGONIN	le 7 avril
Giulia JIMENEZ	le 19 juillet
Axel VUILLARD	le 17 septembre



Céleste Bury



Tinéo Durafour



Camille Bourciat



Sacha Angonin



Axel Vuillard

## Mariages

Mélanie VOLLAND & Reda OUDMINE	le 31 mai
Line MONCOURTOIS & Gaëtan GIRARD	le 31 mai
Lou CONDÉ-APARICIO & Thibault VERNE	le 23 aout
Nina LACOMBE & Thomas COTAYNA	le 23 aout



Mélanie Volland et Reda Oudmine



Line Moncourtois et Gaëtan Girard



Lou Condé-Aparicio et Thibault Verne

## Décès

Bernard SAUNIER	le 25 janvier
Sylvie MENIGOZ épouse DESGOUILLES	le 23 juillet
Jean-Pierre BRUYÈRE	le 18 septembre
Alain CHAMPANAY	le 11 octobre

# Agenda

Les programmes des associations et organismes locaux sont indiqués dans leurs articles, p. 48 à 63.  
Pour toutes les mises à jour et les autres événements tout au long de l'année, rendez-vous sur :



Le site internet de la commune :  
[www.nivigne-et-suran.fr](http://www.nivigne-et-suran.fr)

Dès la page d'accueil, les événements organisés par nos associations sont mis à jour automatiquement.

En cliquant sur "Tous les événements", en bas à droite, vous pouvez également retrouver toutes les animations aux alentours de la commune.

Enfin, en bas de la page d'accueil, vous pouvez sélectionner les événements par date :

Facebook :  
[www.facebook.com/nivigneetsuran](https://www.facebook.com/nivigneetsuran)

L'application Panneau Pocket :  
Gratuite, pour votre smartphone ou tablette

Grâce à cette application, les habitants de la commune sont informés en temps réel : animations, événements, mais également **alertes** (coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, routes bloquées etc).

Une notification est envoyée sur votre appareil lorsqu'une nouvelle information est diffusée.

# Infos utiles



## Votre mairie

1 place de la Mairie  
Chavannes  
01250 Nivigne et Suran



## Point Poste

Au bureau de tabac presse

"Les Floralies"

Horaires : Lundi 7h - 12h

Mardi au Samedi 7h - 12h et 15h - 19h

Dimanche et jours fériés de 7h à 12h30



## Collecte des déchets

• **Semaines paires :**

déchets ménagers = bac gris

• **Semaines impaires :**

déchets recyclables = bac jaune

Veuillez sortir vos poubelles le lundi soir et les rentrer le mardi après le ramassage.

**Toutes les informations :**

[www.nivigne-et-suran.fr](http://www.nivigne-et-suran.fr) / rubrique Vie Citoyenne



## Déchetterie communautaire de Simandre sur Suran

• **Horaires d'été :** du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

Lundi, mercredi et samedi : 7h-13h

• **Horaires d'hiver :** du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin

Lundi et mercredi : 14h-18h

Samedi : 8h-12h / 14h-18h



## Secours

Numéro d'appel d'urgence européen : **112**

Pompiers : **18**

S.A.M.U : **15**

Gendarmerie : **17** Ceyzériat : **04 74 30 00 10**

Centre antipoison : **04 72 11 69 11**

C.H. Fleyriat Bourg-en-Bresse : **04 74 45 46 47**



## Transports en commun

**Rubis Plus :**

Site : [www.rubis.grandbourg.fr](http://www.rubis.grandbourg.fr)

Tél : 04 74 45 05 06

Mail : [info@rubis.grandbourg.fr](mailto:info@rubis.grandbourg.fr)

**Transport de l'Ain :**

Transport scolaire et adapté, transport urbain, transport occasionnel et transport régulier.

Tél : 04 74 22 01 77

Site : [www.transportsdelain.fr](http://www.transportsdelain.fr)

Mail : [accueil-siege@rdtайн.fr](mailto:accueil-siege@rdtайн.fr)



## Horaires d'ouverture :



Le lundi : de 8h30 à 12h  
Le mardi : de 17h à 19h30  
Le jeudi : de 16h00 à 17h30  
Permanence du maire le jeudi 11h à 12h30,  
sur rendez-vous au 06 85 28 86 76

## Contacts



Téléphone : 04 74 51 70 52  
[mairie@nivigne-et-suran.fr](mailto:mairie@nivigne-et-suran.fr)



## Site internet

[www.nivigne-et-suran.fr](http://www.nivigne-et-suran.fr)

Le site internet regroupe toutes les informations et les démarches en ligne de la mairie. Il a vocation à remplir sa mission de service public dématérialisé mais aussi à valoriser nos acteurs et favoriser le contact avec les administrés.



## Médiathèque

**Horaires d'ouverture :**

Lundi, mercredi : de 16h à 18h

Samedi matin : de 10h à 12h

[mediatheque@nivigne-et-suran.fr](mailto:mediatheque@nivigne-et-suran.fr)

**Facebook :** Médiathèque de Chavannes-sur-Suran



## Atelier numérique

Animations thématiques par Ludivine Marengo.

**Les lundis en semaine impaire, de 16h à 18h,**  
**à la salle des Orchidées.**



## Covoiturage

L'aire de covoiturage se situe sur le parking des locaux techniques de la commune.

**Contact :** [covoit.nivigne@framalistes.org](mailto:covoit.nivigne@framalistes.org)

Abonnez-vous à la liste de diffusion :

[framalistes.org/sympa/subscribe/covoit.nivigne](http://framalistes.org/sympa/subscribe/covoit.nivigne)  
ou [covoit.nivigne@framalistes.org](mailto:covoit.nivigne@framalistes.org)

